Nations Unies S/PV.4470



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4470e séance

Jeudi 7 février 2002, à 10 h 30

New York

Président :	M. Aguilar Zinser	(Mexique)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Mbayu
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Siv
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Gokool
	Norvège	M. Strømmen
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	Mme Lee

Ordre du jour

Exposé de M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

02-24517 (F)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Exposé de M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l’accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l’absence d’objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d’inviter, en vertu de l’article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire pour les réfugiés.

Il en est ainsi décidé.

J’invite M. Lubbers à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire pour les réfugiés. Après l’exposé, je donnerai la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des commentaires ou poser des questions.

Je donne à présent la parole à M. Lubbers.

M. Lubbers (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m’avoir invité à faire un exposé au Conseil de sécurité.

Je commence par le 11 septembre. La résolution 1373 (2001) demande aux États de collaborer pour prévenir et réprimer les actes terroristes, et d’empêcher les terroristes d’entrer dans des pays en abusant illégalement du système des demandes d’asile. C’est tout à fait conforme avec la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, qui exclut spécifiquement les personnes qui ont commis des crimes graves.

Par conséquent, les auteurs, les organisateurs et les commanditaires de crimes terroristes qui pourraient chercher à abuser des canaux d’asile doivent être rapidement identifiés et on doit rapidement s’occuper de leurs cas. En même temps, je voudrais ajouter quelques mots de mise en garde. En prenant des mesures, nous devons veiller à ce que les gouvernements évitent d’établir des liens injustifiés entre les réfugiés et le terrorisme. Les véritables réfugiés sont eux-mêmes les victimes de la persécution et du terrorisme, et pas leurs auteurs. Les personnes innocentes ne doivent pas être privées de leurs droits fondamentaux.

Les réfugiés et les demandeurs d’asile ont fait l’objet depuis quelques années d’une méfiance et d’une hostilité considérables dans de nombreux pays, et ils sont actuellement particulièrement vulnérables. Dans le climat actuel, il y a un risque que les réfugiés et les demandeurs d’asile deviennent des boucs émissaires pratiques et deviennent injustement victimes. Nous ne pouvons pas permettre qu’il en soit ainsi. Nous devons continuer de lutter contre la xénophobie et l’intolérance dans nos sociétés.

Nous ne pouvons pas permettre à la lutte mondiale contre le terrorisme d’affaiblir le régime international de protection des réfugiés. Les réfugiés et les demandeurs d’asile ne doivent pas faire l’objet de discriminations; on ne doit pas déduire trop facilement que leur religion, leur appartenance ethnique, leur origine nationale ou leurs attaches politiques les lient d’une façon ou d’une autre au terrorisme. Les gouvernements doivent éviter d’avoir recours à la détention obligatoire ou arbitraire des demandeurs d’asile et à des procédures qui ne respectent pas les normes en vigueur. La détention des demandeurs d’asile doit rester l’exception, et non la règle. Les programmes et les solutions de réinstallation doivent être maintenus et ne doivent pas établir de discrimination à l’encontre de personnes appartenant à des nationalités ou des groupes ethniques particuliers.

En novembre de l’an dernier, le Commissariat a publié un document expliquant ces préoccupations et fournissant des suggestions pratiques sur la manière de veiller à ce que les normes internationales applicables relatives à la protection des réfugiés sont respectées. Depuis lors, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été sollicité par les gouvernements pour fournir son expertise afin d’aider à l’élaboration de nouvelles règles visant à éviter l’utilisation abusive des canaux d’octroi de l’asile par des terroristes et autres criminels. Le HCR est disposé à continuer de coopérer avec les États à cet égard, pour faire en sorte que les normes de protection des réfugiés soient respectées.

Le Commissariat se préoccupe actuellement du sort de plus de 21 millions de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, de personnes sans État et d'autres personnes. Je suis résolu en particulier à progresser dans la recherche de solutions durables pour ces personnes. Dans de nombreux pays, cela peut être fait. Le premier défi est de faire en sorte que la communauté internationale reste pleinement attachée à appuyer des processus politiques visant à mettre un terme aux conflits.

Je passe maintenant à la situation afghane. Comme le Conseil le sait, même avant le 11 septembre, les Afghans constituaient la plus grande population de réfugiés du monde, avec quelque 3,5 millions de réfugiés rien qu'au Pakistan et en Iran, et de nombreux autres éparpillés dans le monde. Au cours de ces derniers mois, malgré l'insistance du Pakistan, de l'Iran et d'autres pays voisins pour garder leurs frontières avec l'Afghanistan officiellement fermées, le HCR les a encouragés à fournir une protection temporaire aux plus vulnérables.

Quelque 300 000 Afghans sont entrés dans ces deux pays depuis le 11 septembre. Nous sommes parvenus à faire en sorte que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits. En outre, au Pakistan, des progrès considérables ont été faits pour transférer les réfugiés de camps improvisés vers des régions plus sûres avec de meilleures conditions de vie. Il est particulièrement agréable de noter que le célèbre camp de Jalozai, où les conditions ont été particulièrement mauvaises, est sur le point de fermer. C'est en réalité une amélioration incroyable si l'on compare la situation à celle qui prévalait il y a seulement un an.

À l'intérieur de l'Afghanistan, le nombre de personnes déplacées a été estimé à environ un million en décembre, portant le nombre total d'Afghans déplacés à environ 5 millions – un cinquième de la population. Maintenant, avec la nouvelle Administration intérimaire en place sous la direction du Président Karzai, et avec les troupes internationales sur le terrain, nous allons traiter l'énorme problème du déplacement humain.

Mon Commissariat est tout à fait résolu à jouer un rôle actif, dans le cadre de l'opération des Nations Unies et sous la direction de Lakhdar Brahimi, pour aider à instaurer la paix dans ce pays, en permettant aux réfugiés et aux personnes déplacées de rentrer dans leurs foyers. Le plan de retour initial du HCR décrit notre approche régionale de la situation afghane, exposant les préparatifs que nous entreprenons pour le retour et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées.

Il est difficile d'estimer à ce stade l'ampleur du mouvement de retour et le rythme auquel il s'effectuera, mais notre plan initial consiste à aider jusqu'à 1,2 million de personnes rentrant en 2002 : 400 000 du Pakistan, 400 000 de l'Iran et environ 400 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays – toutes rentrant chez elles. C'est une opération de retour importante. En fait, pour les Afghans, je serai maintenant le « Haut Commissaire des rapatriés », et c'est une expérience agréable.

Comme le Conseil en est conscient, la sécurité est maintenant la condition la plus importante pour permettre des retours de quelque ampleur. La majorité des 5 millions de réfugiés viennent des campagnes. Il est donc vital d'avoir une sécurité adéquate dans tout le pays, et pas seulement à Kaboul et dans les principaux centres urbains. Je suis donc préoccupé par la dégradation de la situation sécuritaire dans diverses régions d'Afghanistan. Les récentes violences dans la province de Paktia ont reçu une large publicité. Dans la province de Balkh, la tension entre factions rivales ont donné lieu à de graves affrontements dans deux secteurs au moins, et des atrocités contre les civils – y compris des meurtres et des viols – auraient été commises à Sholgara. À Mazar-e-Sharif, en dépit de la campagne de désarmement du général Dostum, des hommes armés de factions rivales sont retournés dans la ville au cours des dernières semaines, et on les rencontre actuellement dans les rues.

La question de la sécurité est vitale. Des événements comme ceux des provinces de Paktia et Balkh, et les tensions ethniques en général au nord du pays, y compris dans la province de Baghlan, dissuadent les réfugiés et les personnes déplacées de retourner chez eux. Dans le même temps, ils nous interdisent l'accès des opérations humanitaires. Si la situation sécuritaire continue de se dégrader, l'Afghanistan glissera vers une situation similaire à celle qui prévalait en 1992. Je soutiens donc fermement la position exprimée hier par Lakhdar Brahimi visant à proroger le mandat de la force internationale d'assistance en matière de sécurité au-delà de Kaboul.

Depuis la fin de novembre, on estime que plus de 100 000 réfugiés afghans ont été rapatriés du Pakistan.

Alors que ce processus continue, l'afflux d'Afghans vers le Pakistan n'a pas cessé. Nous parlons de milliers de personnes qui fuient quotidiennement l'Afghanistan. Si l'insuffisance de l'aide est évoquée comme la raison principale de cette fuite continue, les récentes arrivées – surtout du nord – semblent de plus en plus résulter d'une discrimination contre les Pachtouns. Il s'agit d'un fait nouveau préoccupant. Je lance donc un vibrant appel à la tolérance, à la non-discrimination et à la réconciliation dans le nouvel Afghanistan.

En Iran, on estime que plus de 65 000 réfugiés sont retournés volontairement depuis fin novembre, et les retours spontanés – environ 700 par jour – se poursuivent. Mais, en outre, le Gouvernement continue d'expulser de très nombreux Afghans. Le HCR continue de demander accès à ces expulsés pour savoir s'il y a des réfugiés parmi eux.

Bien que l'attention internationale soit centrée sur l'Afghanistan, l'Afrique continue de requérir la plus grande part des ressources et de l'attention du HCR. Sur 21 millions de personnes dont se préoccupe mon Bureau, plus de 5 millions vivent en Afrique, et un très grand nombre d'entre elles dépérissent depuis des années dans des camps de réfugiés.

En décembre dernier, le HCR a organisé une rencontre au niveau ministériel à Genève pour discuter de ces problèmes de l'Afrique. Au cours de cette réunion, il a été clairement montré que des occasions se présentent de mettre fin à certaines situations de réfugiés qui durent depuis très longtemps en Afrique. Il faudrait saisir ces occasions.

S'agissant de la Sierra Leone, il y a un an, à la suite de ma première visite dans ce pays, j'ai fait un exposé au Conseil de sécurité sur les questions humanitaires en Sierra Leone. Depuis lors, il y a eu beaucoup de progrès, et le rapatriement des réfugiés sierra-léonais a maintenant sérieusement commencé. L'achèvement par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone du processus de désarmement a beaucoup contribué à la stabilité dans ce pays. Le HCR a fait sa part, et la déclaration du Gouvernement selon laquelle la guerre a officiellement pris fin est également un fait positif. À présent que la guerre a pris fin, il est capital de construire la paix. Mon Bureau s'active à faciliter le retour des réfugiés de la Guinée, et nous allons très bientôt faciliter des retours analogues d'autres pays d'accueil, notamment le Libéria, la Gambie et le Ghana. Le retour des réfugiés est vital pour des élections réussies et légitimes. En attendant, la dégradation de la situation au Libéria nous préoccupe énormément. De nouveaux réfugiés libériens arrivent déjà en Sierra Leone, et il est fondamental que tout soit fait pour maîtriser la situation au Libéria.

L'Érythrée est un autre exemple de région où de très nombreux réfugiés retournent après un long exil. La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée y joue un rôle vital. Durant l'an dernier, environ 36 000 réfugiés ont été rapatriés à titre volontaire du Soudan, et récemment la tendance s'est encore accélérée. Si la plupart sont des réfugiés qui ont fui l'Érythrée durant le conflit avec l'Éthiopie en 2000, certains sont des réfugiés qui vivent dans des camps depuis les années 60 et 70. Nous envisageons de finir le processus de rapatriement d'ici 2003. Mais nous devrons alors travailler à améliorer la capacité d'absorption de l'Érythrée, qui suscite quelques inquiétudes.

Une autre opération de rapatriement réussie est celle qui concerne les 50 000 réfugiés retournant d'Éthiopie au nord-ouest et au nord-est de la Somalie. Ce chiffre peut paraître modeste par rapport au chiffre total des réfugiés en Afrique – en considérant toutes les situations –, mais il est significatif dans la mesure où il souligne la nécessité de trouver des solutions à des situations de réfugiés très anciennes. La difficulté est bien sûr de faire en sorte que ces retours soient durables. Je dois donc encourager les parties actives dans le domaine du développement à investir dans les zones de retour afin que les rapatriés puissent rebâtir leurs vies et s'engager dans des activités productives.

Comme le Conseil en est informé, il existe quelques signes d'espoir dans la région des Grands Lacs. La situation au Burundi a été examinée par le Conseil de sécurité au début de cette semaine, avec la participation du Président Buyoya. Les efforts déployés antérieurement par Nelson Mandela et ceux que déploient actuellement le Vice-Président Zuma, d'Afrique du Sud, et le Président Omar Bongo, du Gabon, pour arranger un cessez-le-feu entre les parties au conflit constituent des faits positifs. En cas de cessez-le-feu effectif, je m'attends à ce que des centaines de milliers de réfugiés en Tanzanie et ailleurs retournent volontairement. Actuellement, environ 600 000 Burundais sont réfugiés en Afrique de l'Est, centrale et australe, tandis que 600 000 autres demeurent déplacés au Burundi même. Il s'agit d'une opération de grande envergure. L'an dernier a vu un

timide commencement, avec 30 000 réfugiés retournant dans les provinces du nord du Burundi. C'est une indication que les réfugiés sont disposés à retourner dès que les conditions de sécurité le permettront.

S'agissant de la République démocratique du Congo, le déploiement, l'an dernier, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a constitué un pas en avant. Un autre élément positif et concret a été la séparation de 1 400 combattants, qui avaient fui la République centrafricaine pour la République démocratique du Congo, d'avec 24 000 réfugiés environ. Mais, de façon générale, l'absence d'accès reste l'un des plus grands problèmes qui se posent au HCR en République démocratique du Congo. J'espère donc que le déploiement plus complet de la MONUC dans le pays améliorera cette situation. Mais il reste aussi l'espoir du dialogue intercongolais, trop longtemps retardé et qui commencera finalement le 25 février. Si ce processus politique aboutissait, un retrait de toutes les forces étrangères de l'est du pays pourrait donner lieu à un retour considérable de réfugiés de la Tanzanie et de la Zambie. Il y a donc des perspectives, mais la situation demeure très difficile.

L'Afrique doit rester une priorité majeure. La communauté internationale ne peut se permettre de négliger ses problèmes chroniques de pauvreté, de conflit et d'instabilité, tout comme elle ne peut se permettre d'ignorer les réfugiés que ces conflits ont créés.

Je voudrais donner un exemple. Le Sahara occidental est l'exemple d'une situation qui se prolonge, où il y a peu de perspectives immédiates de solution durable, et où l'assistance humanitaire et la protection des réfugiés demeurent sous-financées. Il est inacceptable que dans une situation prolongée à long terme, nos activités soient sous-financées.

Les dirigeants africains se sont engagés à remettre le continent sur la voie de la paix, de la stabilité politique, de la prospérité économique et du développement durable. C'est le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui mérite un soutien total. À l'heure actuelle, l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ne prévoit pas de disposition particulière pour les réfugiés et les rapatriés. En conséquence, mon Bureau travaille en étroite collaboration avec l'Union africaine pour s'assurer que cette question est traitée de façon appropriée, dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Je suis heureux de constater que les pays du G-8 soutiennent le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et j'espère que leur intérêt se manifestera à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Monterrey, en mars. L'intégration des réfugiés et rapatriés au sein de l'économie africaine et du processus de reconstruction est essentielle. Le Conseil de sécurité devrait aussi apprendre avec intérêt que, sans cette intégration, les populations de réfugiés constitueront un bouillon de culture pour de nouveaux problèmes.

Dans les Balkans, nous sommes souvent prompts à décrire les problèmes. Mais nous ne devrions pas oublier qu'il y a eu aussi d'importants succès. Des gouvernements démocratiques ont remplacé des régimes autoritaires, en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie, et plus de deux millions de personnes, qui avaient dû fuir leurs foyers au cours des guerres de la décennie passée, y sont revenues. Mais de nombreux défis se profilent encore à l'horizon.

La Serbie continue de donner asile à 230 000 personnes d'origine serbe, et à d'autres minorités qui ont fui le Kosovo, ainsi qu'à 390 000 réfugiés de conflits antérieurs. Cela constitue la plus nombreuse communauté de réfugiés en Europe. Malgré tous les efforts accomplis pour faciliter les retours, nombre de ces personnes vont vraisemblablement rester. Le Gouvernement a aussi reconnu ce problème, et travaille à la recherche de stratégies pour l'intégration locale requise, qui bien sûr ne réussira qu'avec la création d'emplois et la construction de logements sociaux. Il est heureux que cela soit compris. Donc, nous travaillons sur deux axes : l'intégration pour ceux qui ne peuvent revenir; et une action pour promouvoir les retours là où c'est possible. Dans le sud de la Serbie, le HCR a joué un rôle actif pour prévenir de nouvelles violences. Je pense en particulier à la police mixte.

Au Kosovo même, il y a eu des progrès, bien que limités. En septembre 2001, nous avons facilité le premier retour de Serbes au Kosovo, après un déplacement de plus de deux ans. Le nombre est encore très faible, mais sa signification est plus grande. Cela a transmis un signal politique qui importa pour le déroulement pacifique des élections de l'année dernière. Toutefois, le problème ne réside pas dans ces élections, mais dans la situation dans les campagnes où

les structures gouvernementales locales n'ont pas encore suffisamment changé d'attitude. Il y a donc encore une instabilité. Le déplacement prolongé et l'isolement de centaines de milliers de Serbes, de Roms, et d'autres groupes minoritaires, demeure une source de préoccupation. Les dirigeants locaux n'ont pas encore su rendre possible, en ce moment, une vie normale pour les minorités dans la province.

Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, mon Bureau continue de travailler avec les observateurs européens et l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord, dans les zones touchées par les conflits, pour tenter de renforcer la confiance entre les communautés. Plus de 80 % des 170 000 personnes qui ont été déplacées l'année dernière sont maintenant rentrées dans leurs foyers. Mais, à moins que des progrès ne soient accomplis dans la mise en oeuvre de l'Accord-cadre d'août 2001, il y aura un risque sérieux que les troubles et les déplacements de population ne se poursuivent. La récente adoption par le Gouvernement de la loi sur l'autonomie est un pas encourageant dans la bonne direction, mais elle doit être appliquée aussi vite que possible.

Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie, plus de réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont pu rentrer chez eux, dans les zones contrôlées par des factions ethniques qui s'opposaient l'année dernière. Nous parlons d'environ 100 000 personnes en 2001. C'est le plus grand nombre à ce jour. Toutefois, des problèmes importants demeurent. Nous parlons d'environ 800 000 personnes provenant de ces pays qui n'ont pas encore été en mesure de rentrer dans leurs anciens foyers, et qui n'ont pas encore trouvé de solution durable. Le plus grand problème qui entrave le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire, à la fois en Bosnie et en Croatie, est de recouvrer leurs biens. Le HCR consacre en priorité ses efforts à s'assurer que les autorités locales appliquent la loi sur ce point, et aident à la reconstruction des biens immobiliers détruits par la guerre.

Nous voyons donc que dans toute la région des Balkans, les besoins sont en train de passer de l'assistance d'urgence au développement. Mais, juste au moment où le soutien de la communauté internationale se fait le plus sentir, la quantité d'argent disponible semble diminuer. Il est essentiel que nous ne laissions pas la « lassitude des donateurs » mettre en péril les progrès importants qui ont été faits dans les Balkans pour régler le problème des personnes déplacées. De nombreux réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du territoire retournent dans des zones rurales, où ils font face à de considérables difficultés en matière de réinsertion économique et sociale. Le chômage continue d'affecter une forte proportion de rapatriés, ce qui fait de la création d'emplois une priorité urgente. Le soutien financier international continue d'être indispensable à ce processus.

Partant de l'Europe du Sud-Est, je voudrais me déplacer un peu vers l'est et dire quelques mots à propos de la Géorgie. Je me félicite beaucoup de l'appel lancé récemment par le Conseil de sécurité aux parties au conflit, en vue de réduire le niveau de tension des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu, sur la base du protocole présenté par M. Dieter Boden, Représentant spécial du Secrétaire général en Géorgie. Sans un engagement des parties de garantir la sécurité de la population civile, les progrès vers la satisfaction des besoins humanitaires demeureront très limités.

Nous approchons du 20 mai 2002, jour de l'indépendance du Timor oriental. Je suis heureux de pouvoir dire que presque 194 000 réfugiés est-timorais ont été rapatriés avec succès en provenance du Timor occidental. Le problème qui se pose maintenant est de trouver des solutions durables pour les 70 000 réfugiés est-timorais restants. Des informations indiquent que les milices au Timor occidental n'ont plus une influence aussi forte sur les groupes de population qui se trouvent dans les camps, mais il reste un certain nombre de facteurs qui empêchent les retours. Il y a la question du paiement des retraites par le Gouvernement indonésien, et il y a le problème du manque de logements adéquats au Timor oriental. Ces problèmes très concrets doivent être résolus pour garantir que les 70 000 réfugiés restants, ou au moins la plupart d'entre eux, puissent rentrer chez eux. Ces problèmes doivent être réglés de façon urgente, parce que j'ai l'intention de terminer le rapatriement volontaire avant le jour de l'indépendance. Le HCR n'est pas en mesure de rester là mois après mois, année après année. Là-bas, l'indépendance signifie que les gens peuvent rentrer chez eux.

Je voudrais signaler une lueur d'espoir dans une autre région du globe : au Mexique. Au Mexique, le Gouvernement a ces dernières années naturalisé plus de 6 000 réfugiés guatémaltèques qui ont choisi de ne pas

se faire rapatrier, ce qui offre l'exemple d'une intégration locale réussie.

Le gouvernement de l'État de Quintana Roo a également fait don récemment d'une quantité importante de terres à l'intention de ces ex-réfugiés, montrant ainsi sa détermination d'assurer la viabilité de cette intégration locale.

Il serait agréable de faire le tour du monde mais je dois maintenant conclure. À la fin de l'an 2000, le Haut Commissariat a lancé les consultations mondiales sur la protection internationale afin de réfléchir à la façon de relancer le cadre international de protection des réfugiés énoncé dans la Convention sur les réfugiés de 1951 et dans son Protocole de 1967 et d'aider les États à faire face aux défis humanitaires actuels dans un esprit de dialogue et de coopération. Il est alors apparu clairement qu'il existe encore un très fort engagement de protéger les réfugiés, mais qu'il est aussi indispensable de partager le fardeau de manière plus concrète.

L'unique processus consultatif – je veux parler des consultations mondiales – a réuni les représentants d'États de toutes les régions du monde, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, etc., ainsi que des réfugiés eux-mêmes. Le processus de consultations mondiales débouchera sur un programme de protection qui servira à orienter le HCR pour les années à venir.

Dans le cadre de ce processus, les 12 et 13 décembre de l'année dernière, une réunion ministérielle des États parties à la Convention et au Protocole s'est tenue à Genève. C'était la première fois en 50 ans que les États parties se réunissaient et la réunion a été ouverte par le Président de l'Assemblée générale. Cent soixante-deux États y ont participé, dont 76 étaient représentés au niveau ministériel. Cette assemblée a adopté une déclaration des États parties qui fait date et ouvre de nouvelles voies dans d'assez nombreux domaines. Cette déclaration insiste tout particulièrement sur la nécessité d'assurer le respect des droits et des libertés des réfugiés, de coopérer au niveau international pour régler leur sort, et de prendre des dispositions pour traiter les causes des mouvements de réfugiés et empêcher qu'ils ne deviennent une source de tension entre les États.

Pour terminer, je dirai très clairement, dans le contexte des responsabilités du Conseil, que les réfugiés sont la conséquence des conflits et persécutions et de l'absence de sécurité. Mais cela ne s'arrête pas là. Pour ces réfugiés, compte tenu des carences manifestées par nos systèmes politiques, nous devons trouver des solutions durables – le rapatriement, l'intégration locale ou la réinstallation. Si ces solutions ne sont pas apportées, les camps et les populations de réfugiés deviendront un terrain fertile pour le désespoir et les réfugiés, lorsqu'ils sont désespérés, ne restent pas sur place. En fait, ils alimentent le trafic des êtres humains et les réseaux criminels. Les jeunes gens seront tentés de s'associer une fois de plus à ceux qui commettent des actes de violence. Il faut donc que le Conseil de sécurité soit conscient de ces données.

Il ne s'agit pas simplement de prévenir les situations de réfugiés; il faut aussi trouver des solutions durables et faire appel aux nations pour qu'elles participent à cette entreprise. En fait, si l'on ne trouve pas de solution, nous serons en présence d'une véritable bombe à retardement. Les solutions, lorsque nous les apportons, sont l'un des instruments les plus efficaces pour enrayer et mettre fin à cette criminalité croissante. Les solutions sont l'un des instruments les plus efficaces pour éviter de nouveaux actes de violence. Elles constituent en fait un facteur clef pour parvenir à notre objectif de sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lubbers de la perspective réaliste qu'il a offerte au Conseil et des informations qu'il nous a apportées. Je voudrais le féliciter, ainsi que son équipe, pour le travail humanitaire dévoué qu'ils réalisent en faveur des 21 millions de réfugiés à travers le monde.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil pour qu'ils fassent des observations ou posent des questions en rapport avec la déclaration de M. Lubbers. Afin de permettre une plus grande interaction, je donnerai la parole à plusieurs membres du Conseil avant de revenir à M. Lubbers.

M. Siv (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut Commissaire pour les réfugiés, M. Lubbers, de son exposé si riche d'informations. Nous pensons qu'il est important pour le Conseil d'être au courant de la situation des réfugiés et des questions humanitaires, qui ont une incidence considérable sur la paix et la sécurité internationales dans de nombreuses régions du monde. Nous remercions le Haut Commissaire de nous avoir fait part de son point de vue. Il peut compter sur l'appui de mon

gouvernement pour l'aide aux réfugiés et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Alors que le HCR et la Convention sur les réfugiés entrent tous deux dans leur deuxième demi-siècle d'existence, il importe que la communauté internationale réaffirme sa détermination de protéger et de prendre en charge les réfugiés et qu'elle fournisse au HCR le soutien nécessaire.

Les États-Unis sont, pour leur part, un partenaire engagé. Malheureusement, le HCR n'a jamais disposé de ressources suffisantes et il a été forcé de passer à un budget axé sur les ressources. Nous ne pouvons pas accepter que certains réfugiés, surtout en Afrique, reçoivent des soins qui ne soient pas d'un niveau acceptable. Ce n'est pas seulement le HCR qui manque de fonds; le Programme alimentaire mondial se heurte à des problèmes liés à l'insuffisance de l'appui des donateurs et à des interruptions dans la fourniture de l'aide alimentaire. Dans certaines régions, les réfugiés restent bien trop longtemps privés d'approvisionnement en vivres et les États-Unis vont continuer de fournir leur part de ce financement.

C'est avec intérêt que nous avons écouté le point de vue du Haut Commissaire concernant les incidences des événements du 11 septembre et les mesures prises pour lutter contre le terrorisme. Les États-Unis ont pris de nouvelles mesures afin de protéger leur sécurité nationale, toutefois nous ne pouvons pas laisser, et nous ne laisserons pas, les événements tragiques du 11 septembre remettre en question l'usage établi qui veut que nous offrions un refuge à ceux qui sont dans le besoin. Cependant, nous devons nous assurer que les terroristes ne puissent profiter du système de protection qui existe pour les réfugiés. À notre avis, ceci peut être évité grâce à une application scrupuleuse des exceptions à la protection accordée aux réfugiés offertes par la loi actuelle. Nous sommes prêts à collaborer avec le HCR pour faire en sorte que le statut des réfugiés, les procédures de détermination et les méthodes d'inscription tiennent compte des nouvelles mesures de sécurité prises pour lutter contre le terrorisme.

De même, nous insistons à nouveau sur le fait que la sécurité dans les camps de réfugiés reste une question clef. Nous devons faire en sorte que les réfugiés soient protégés contre les attaques, contre la prise d'otages, contre le recrutement et contre les violences sexuelles et les actes de violence liés au sexe. Nous restons préoccupés par la sécurité des agents des services d'aide humanitaire et nous nous félicitons des mesures prises pour renforcer la coordination entre les institutions des Nations Unies et le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité.

Aujourd'hui, notre espoir est que les millions de réfugiés qui ont fui l'Afghanistan il y a tant d'années pourront enfin rentrer de plein gré dans leur pays, en toute sécurité et dignité, lorsque les conditions de sécurité le permettront. Il est important, dans le cadre de l'effort de reconstruction, que nous nous efforcions de préparer leur retour. Nous attendons avec intérêt d'en savoir plus sur les évaluations du HCR concernant les régions où le retour est possible, ainsi que les préparatifs permettant à l'assistance de se manifester en temps opportun et en volume suffisant.

Nous sommes heureux qu'au Sahara occidental, le Département des opérations de maintien de la paix ait financé deux postes internationaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de l'opération dans cette région. Nous appuyons aussi avec fermeté les plans du HCR visant à instaurer la confiance entre les deux parties.

En Afrique, nous sommes toujours profondément préoccupés par la grande diversité des situations des réfugiés. Nous nous félicitons des perspectives de retour volontaire dans la sécurité et la dignité, mais lançons un avertissement concernant tout rapatriement prématuré et, de ce fait, déstabilisateur. Nous sommes satisfaits des progrès vers la paix en Sierra Leone. Nous continuons d'appuyer les efforts visant à faciliter le retour des réfugiés et avons exprimé le vif souhait que le rapatriement soit général. Nous reconnaissons que le moment n'est pas encore opportun pour nombre d'entre eux. Nous nous inquiétons aussi de l'instabilité dans le nord du Libéria, d'où des dizaines de milliers de réfugiés libériens et des milliers de réfugiés sierra-léonais ont été déracinés.

Nous encourageons l'intérêt manifesté par le Haut Commissaire pour examiner les moyens d'aborder les situations de réfugiés prolongées, d'utiliser au mieux les ressources et les contributions et de les considérer comme des atouts plutôt que comme des handicaps. Nous exhortons les pays d'accueil des réfugiés à faire place à ces derniers dans leurs plans de réduction de la pauvreté et de développement.

En tant qu'ancien réfugié, j'exprime tout particulièrement mes remerciements aux pays qui ont fourni un refuge aux millions de personnes qui ont été

forcées de fuir, non seulement en Asie du Sud, mais également en Afrique, en Asie et en Europe du Sud-Est. Leur hospitalité généreuse et leur contribution à l'effort international ne sont pas reconnues comme il convient.

M. Franco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je souhaite remercier M. Lubbers, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de son excellent exposé de ce matin. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter M. Lubbers et le Gouvernement suisse du succès qu'a connu la première réunion des États parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1961, tenue le mois dernier à Genève.

Étant donné que vous nous avez donné la possibilité, à cette séance, de poser des questions et de faire des observations, je voudrais en faire brièvement et poser ensuite une ou deux questions à M. Lubbers.

Premièrement, je crois que nous avons entendu ce matin de M. Lubbers un message très clair concernant le fait que la lutte contre le terrorisme international ne doit pas et ne peut pas être incompatible avec le droit de demander asile. Sur ce point, le Conseil de sécurité affronte un immense problème.

Deuxièmement, il est essentiel que la solidarité en la matière, qui existe depuis 1951, demeure intacte. Cette solidarité nécessite un appui politique, une résistance face à la crainte que peuvent engendrer les actes de terrorisme, des ressources dans un environnement où ces dernières se font de plus en plus rares, et aussi la mise en œuvre d'engagements simples, comme le fait de souscrire par exemple sans réserve à la Convention relative au statut des réfugiés, dans les cas où cela n'a pas encore été fait. Ce type de solidarité se retrouve dans tout le programme de travail du Conseil de sécurité et ne se limite pas particulièrement à quelques problèmes, bien que les médias internationaux y consacrent toute leur attention.

Troisièmement, dans tous les cas, la sécurité est essentielle, et M. Lubbers y a fait très explicitement référence. Nous comprenons qu'il est essentiel d'assurer les conditions de sécurité, non seulement pour le retour des réfugiés, mais aussi pour permettre toute action humanitaire dans les pays tant d'origine que d'accueil. Cependant, la question des conditions de sécurité ne se limite pas à l'Afghanistan. Nous devons tenir compte de cette perspective, de façon bien manifeste, dans tous nos débats, notamment ceux portant sur l'Afrique, région où les besoins sont vastes, mais qui bénéficie de beaucoup moins d'intérêt pratique de la part de la communauté internationale, ainsi que de moins de possibilités d'obtenir une réaction internationale ferme et assortie de ressources.

Ma dernière observation concerne l'engagement individuel et collectif des membres du Conseil de sécurité en faveur d'une solution politique de tous les conflits. C'est la meilleure façon d'assurer le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays – il n'y a pas d'autre option – et de produire les résultats les plus souhaitables à long terme.

À partir de ces observations, je voudrais poser trois questions à M. Lubbers.

La première concerne la sécurité dans les camps de réfugiés, dont il a fait mention. En Afrique notamment, les réfugiés font l'objet d'attaques et ils sont mêlés aux rebelles, voire aux terroristes potentiels. J'aimerais que M. Lubbers fasse des recommandations pratiques à la lumière de l'expérience du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour nous aider à établir une distinction sur le terrain et à mettre en place des mécanismes de coopération avec les autorités locales aux fins d'adopter des mesures pratiques nous permettant de distinguer un réfugié d'un rebelle ou d'un terroriste.

Ma deuxième question a trait à l'accent placé par la communauté internationale sur les pays d'origine ou d'accueil des réfugiés. Nous avons tendance à mettre davantage l'accent sur les pays d'origine – Afghanistan, République démocratique du Congo, Sierra Leone – principalement parce que sont des régions de crise, et à ne pas trop prêter attention aux pays d'accueil – Guinée, Iran, Pakistan, Tanzanie, Zambie. Or, si nous reconnaissons que les ressources sont maigres et qu'il y a une multiplicité de causes dans le monde, d'où une concurrence en matière de ressources, quelle pourrait être votre recommandation pratique, M. Lubbers, quant à l'approche à adopter? Est-ce qu'il faudrait davantage mettre l'accent sur les besoins des pays d'origine ou sur ceux des pays d'accueil? On pourrait bien entendu dire que l'idéal serait de faire les deux, ensemble, et que cela est très convenable politiquement. Toutefois, en pratique, cela ne se révèle pas toujours possible.

Ma dernière question est la suivante. Afin de nous donner un aperçu plus clair de la question, serait-il possible à M. Lubbers de nous fournir les chiffres à

prendre en considération? À combien estime-t-il le coût du rapatriement, de la réinstallation et de la réintégration d'un réfugié? Certains chiffres ont été communiqués au Conseil, par exemple en ce qui concerne le processus de désarmement, démobilisation et rapatriement, mais je ne suis pas très sûr du coût moyen du retour d'un réfugié. Je voudrais savoir, plus ou moins, s'il y a une différence de coût, par exemple, entre les frais engagés dans le cas de l'Afghanistan ou dans le cas de l'Afrique. Ceci pourrait aussi permettre au Conseil de mieux mesurer sa réponse s'il disposait de chiffres concrets.

M. Doutriaux (France) : Je voudrais remercier le Haut Commissaire pour les réfugiés pour son exposé.

Sur les premiers mots qu'il a employés sur la question de la lutte contre le terrorisme, qui selon lui, ne doit en rien affaiblir la protection internationale du droit d'asile, je n'ai rien à ajouter. Je crois que nous sommes tout à fait d'accord, mot pour mot, avec ce qu'il a dit. La communauté internationale doit lutter activement contre le terrorisme, conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, mais pour autant, bien évidemment, ceci ne doit en rien affaiblir la protection internationale du droit des réfugiés.

M. Lubbers a ensuite évoqué la situation en Afghanistan ainsi que la situation dans les autres parties du monde. Sur la situation en Afghanistan, M. Lubbers a eu raison d'insister sur les conditions préalables qui doivent accompagner le retour des réfugiés très nombreux qui sont actuellement en Iran ou au Pakistan, et l'une de ces conditions préalables, est évidemment celle des conditions de sécurité. Mais il y a également une autre condition préalable sur laquelle je sais que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) travaille activement : ce sont les conditions du retour. Avant de pouvoir rentrer effectivement en Afghanistan, il faut que les réfugiés aient une maison, il faut qu'ils aient un emploi, il faut qu'ils retrouvent un environnement normal qui leur permettre de vivre normalement dans leur pays. Je sais que le HCR négocie en quelque sorte des accords tripartites avec l'Afghanistan et aussi avec les pays d'accueil, qu'il s'agisse de l'Iran ou du Pakistan, afin précisément de programmer dans le temps ces retours de réfugiés, de manière à ce qu'ils puissent être accueillis dans des conditions normales dans leur pays d'origine.

Je souscris entièrement à la déclaration de M. Lubbers, à savoir, que certes, nous devons réserver une grande attention à la crise afghane, mais que pour autant un grand nombre d'autres crises où existent, malheureusement, de nombreux réfugiés, ne doivent pas être perdues de vue. Nous ne devons pas être victimes de ce que l'on appelle souvent le « CNN effect ». Malheureusement, il y a d'autres crises et, comme l'a dit M. Lubbers, il y a encore de très nombreux réfugiés, par exemple en Afrique.

Alors, ce qui nous intéresse au Conseil de sécurité, c'est de veiller à ce que, lorsque nous adoptons un mandat de maintien de la paix – comme dans le cas de la Sierra Leone ou de la République démocratique du Congo – nous puissions bien prendre en compte, dans la limite de nos moyens, la situation des réfugiés et des personnes déplacées. M. Lubbers s'est référé, par exemple, au mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Dans ce mandat, nous avons prévu que les Casques bleus doivent, dans la limite de leurs capacités et à l'intérieur de leur zone de déploiement, appuyer le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Je pense que lorsque le Conseil de sécurité adopte ou adoptera des résolutions prévoyant un mandat pour les Casques bleus pour une opération de maintien de la paix, il convient que nous prenions systématiquement bien en compte le problème des personnes déplacées et des réfugiés.

Le fait même, comme l'a dit M. Lubbers, que nous déployons des observateurs en République démocratique du Congo crée un environnement favorable au retour des personnes déplacées et aux personnes réfugiées. Mais l'action du Conseil de sécurité ne suffit pas, malheureusement, pour résoudre le problème des personnes déplacées et réfugiées. Il faut une aide. C'est ce que fait le HCR, et ce que devraient faire davantage les donateurs, y compris en association avec le HCR. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur un programme que la France a établi avec le HCR pour le retour en Sierra Leone des réfugiés sierra-léonais qui résident actuellement en Guinée, notamment. Nous fournissons une assistance bilatérale et également une aide bilatérale et multilatérale par le biais du HCR afin de faciliter la réintégration des réfugiés sierra-léonais en Sierra Leone.

J'ai une question à poser à M. Lubbers, puisque vous nous y avez invités. Chaque année, le Conseil économique et social tient un débat consacré aux

affaires humanitaires. Cette année, je crois que ce sera à New York, au mois de juillet. Les États Membres réfléchissent actuellement aux thèmes qui pourraient figurer cette année au programme du débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires. Alors, si M. Lubbers pouvait nous donner son point de vue personnel, cela pourrait aider nos délégations dans leurs réflexions. Il y a évidemment la question de l'accès aux populations vulnérables, mais peut-être que M. Lubbers pourrait nous apporter plus de précisions sur ce que pourrait faire le Conseil économique et social dans son débat consacré aux affaires humanitaires, cet été, en juillet.

M. Fall (Guinée) : Ma délégation voudrait à son tour remercier M. Lubbers pour son exposé fort détaillé, et très utile. Ma délégation se félicite de la présentation de ce rapport, et remercie M. Lubbers de la régularité avec laquelle il maintient le contact avec le Conseil par la régularité de ses exposés depuis son accession à la tête du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il s'est bien acquitté de sa tâche, dans la mesure où la question des réfugiés se retrouve à toutes les étapes des crises, depuis la phase du règlement des conflits jusqu'à la phase d'après les conflits.

Il est encourageant de constater l'intérêt qu'il continue de porter aux nombreux réfugiés africains. En dépit de l'actualité, tournée depuis quelque temps vers l'Afghanistan, comme vient de le souligner le représentant de la France, nous continuons de penser que l'Afrique demeure un domaine privilégié qu'il faudrait continuer à soutenir. Nous voyons que M. Lubbers continue à porter beaucoup d'intérêt à cette question, et nous l'encourageons à continuer dans cette voie.

S'il existe aujourd'hui de réels espoirs pour la Sierra Leone, nous devons néanmoins continuer d'insister sur la situation des réfugiés sierra-léonais, notamment la reprise de leur rapatriement afin de leur permettre de participer aux prochaines élections qui sont prévues pour le mois de mai, et assurer ainsi la participation la plus large possible de Sierra-Léonais à ces consultations, qui sont très importantes pour le Conseil. Sur ce point, je voudrais savoir les mesures concrètes que M. Lubbers envisage de prendre afin d'encourager le dernier lot de réfugiés sierra-léonais résidant dans les pays limitrophes, notamment en Guinée, à rentrer dans leurs foyers. Quelles sont les mesures qui ont été prises pour leur rapatriement et leur installation en Sierra Leone?

Je voudrais souligner que la Guinée, en tant que pays d'accueil de réfugiés, salue l'initiative de M. Lubbers relative à des consultations mondiales pour la protection internationale des réfugiés. Cette démarche, à notre avis, est nécessaire aujourd'hui pour revitaliser les instruments juridiques internationaux relatifs à la protection des réfugiés, notamment la Convention de 1951, et le Protocole de 1967, afin de mieux les adapter au contexte international et assurer ainsi la protection des réfugiés et faire en sorte, comme l'a souligné d'ailleurs si justement M. Lubbers, que les réfugiés ne deviennent pas une source de tensions entre les États, notamment les pays d'origine et les pays d'accueil.

La Convention de 1951 repose essentiellement sur un partage des responsabilités. Les pays d'accueil, malheureusement, continuent de supporter le gros du fardeau, ce qui demeure une source de préoccupation. L'Ambassadeur Franco en a longuement parlé tout à l'heure, et nous partageons absolument ses vues sur cette question.

La situation des déplacés reste également un sujet de préoccupation. Toutes les mesures devraient être prises par la communauté internationale en vue de ramener et de consolider la paix et la sécurité dans les pays sortant d'un conflit et d'adopter des mesures d'accompagnement efficaces susceptibles de favoriser la réconciliation nationale et le développement.

Je voudrais remercier encore une fois M. Lubbers, et rendre hommage au personnel humanitaire pour le courage, le dévouement, dont il fait preuve dans l'accomplissement de ses tâches, souvent dans des conditions très difficiles et très dangereuses.

M. Harrison (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais par votre intermédiaire, Monsieur le Président, m'associer à mes collègues en remerciant M. Lubbers de son exposé très complet. Cet excellent aperçu de son travail dans les domaines dont nous sommes saisis est particulièrement utile au Conseil de sécurité.

Je voudrais juste poser deux questions, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, à M. Lubbers. La première concerne l'Afghanistan et la seconde est une question plus générale.

Dans son exposé, M. Lubbers a attiré l'attention sur la proposition de M. Brahimi en faveur d'un élargissement de l'action de la Force internationale d'assistance à la sécurité au reste de l'Afghanistan. Je voudrais lui demander s'il peut nous indiquer comment cela pourrait, selon lui, influer sur les flux de réfugiés à l'intérieur et en provenance de l'Afghanistan et, en particulier, dans quelle mesure l'insécurité qui règne actuellement dans les zones rurales de l'Afghanistan représente une entrave au retour des réfugiés. Voilà pour ma première question.

Ma seconde question, plus générale, porte sur la restructuration récente du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à laquelle d'autres orateurs ont fait allusion, et j'aimerais que M. Lubbers nous dise à quel point cela a influé sur les réponses apportées aux crises récentes, dont celle de l'Afghanistan.

M. Lubbers (*parle en anglais*) : Je tiens à dire combien je sais gré à tous de ces réactions positives. Je vais essayer de répondre à certaines des questions posées.

Pour commencer par la dernière question posée, d'ordre général, je répondrai que oui, en effet, lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai dû tirer les conséquences du fait que le budget décidé par mon organe directeur – le Comité exécutif (Excom) – était sensiblement plus élevé que les financements, ce qui nous a obligés à combler un fossé de 125 millions de dollars, soit 13 % du budget, et je ne voyais pas d'autre solution que de réduire la taille de l'organisation. Cela a été une opération douloureuse, aussi bien pour notre rôle de mobilisation dans les pays que pour l'aspect assistance. Nous étions quelque peu préoccupés d'avoir atteint ce qu'on peut appeler un plancher, le minimum absolu. C'est là que nous nous trouvons maintenant.

Cela signifie également que chaque problème supplémentaire doit donner lieu à des financements supplémentaires. L'Afghanistan en est une excellente illustration. Pour donner une idée des chiffres au Conseil, le budget du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour 2002 – son budget annuel – s'élève à 828 millions de dollars. L'opération en Afghanistan coûte environ 18 millions de dollars par mois. Si l'on retire environ 5 millions de dollars, qui faisaient partie du budget annuel pour l'ensemble de la région, on arrive à environ 13 millions de dollars par mois, ce qui revient environ à 170 millions de dollars, soit à peu près 20 % de plus que les fonds dont nous disposons. À partir de là, il est clair que nous ne pouvons effectuer l'opération en Afghanistan qu'avec des fonds supplémentaires fournis par des pays.

Comme le Conseil le sait, des annonces de contributions généreuses ont déjà été faites lors d'une grande manifestation tenue à Genève et, plus récemment, dans un contexte plus large, à Tokyo.

En ce qui concerne les conséquences budgétaires, cela m'amène également à l'une des questions posées par le représentant de la Colombie. Il n'est pas facile – c'était la troisième question – de définir et de calculer les coûts de rapatriement. Je répondais là sur la question de savoir quel est le rôle du HCR en la matière et à quel moment nous passons la main à d'autres organisations et partenaires de développement.

Si nous prenons l'exemple de l'Afghanistan – qui est intéressant, car ce n'est pas l'Afrique, ce n'est pas l'Europe, c'est une situation spécifique – en rapportant maintenant ce budget de 271 millions de dollars pour 15 mois – 18 millions par mois – au nombre de personnes que nous devons faire revenir par an, soit 1,25 million de réfugiés, en théorie (il faudra voir les chiffres exacts), cela donne au Conseil une petite idée de la pénurie de fonds par rapport à ce qui serait nécessaire pour que le HCR remplisse le rôle qui lui est confié.

Je voudrais expliquer une fois de plus ce qu'est ce rôle du HCR. Puisque les membres du Conseil sont tous en rapport avec les gouvernements, l'exemple le plus simple est peut-être de dire que les réfugiés et les personnes déplacées, eux, n'ont pas de gouvernement pour se charger d'eux. Mais il y a le HCR. Il fonctionne, en fait, comme un Ministère de l'intérieur. Il recense les populations, sait où elles se trouvent, établit des profils statistiques de ces populations et demande où elles pourraient revenir. Voilà le type de travail que nous faisons.

Ensuite, tant qu'il n'y a pas de gouvernement pour prendre en charge tous ces aspects, nous nous chargeons aussi de la protection, de l'assistance, avec d'autres organisations comme le Programme alimentaire mondial. Nous sommes une force de coordination, avec d'autres départements – d'autres ministères, en quelque sorte – pour toutes ces populations qui n'ont pas de gouvernement.

Lorsque nous les faisons rentrer chez elles, nous les accompagnons, au début. Nous essayons de les aider pour les premières nécessités : le trajet et l'installation. Parfois, nous allons un peu plus loin, comme en ex-République yougoslave de Macédoine, où nous avons aidé les gens à rentrer dans leurs villages et à remettre leurs maisons en état, afin que les retours se passent dans de bonnes conditions. Nous ne sommes pas agriculteurs, mais nous pouvons même aller jusque là, en fournissant les premières graines.

Bien sûr, nous essayons de faire cela en partenariat avec d'autres, en passant la main le plus vite possible aux organismes de développement par l'interface de l'assistance humanitaire, de la reconstruction et du relèvement. Il est très difficile, par conséquent, de définir un budget précis – je veux parler de ce type de solution durable.

Il y a, bien sûr, d'autres solutions, outre le rapatriement, lorsqu'il y a réinsertion locale dans les premiers pays d'asile.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire quelques mots sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. J'ai eu un entretien avec le Président Mbeki et le Premier Ministre Chrétien, dont le pays est membre du G-8, sur la nécessité de recourir à cette nouvelle initiative importante pour aider également les réfugiés en termes de retour et d'intégration locale. Pour répondre à une autre question, je dirai que l'on constate que les réfugiés constituent souvent une charge pour la population locale des pays d'accueil. Nous espérons vraiment que, dans le cadre de ce nouveau plan pour l'Afrique, l'on trouvera de nouveaux moyens de répondre non seulement aux besoins des régions où se trouve un grand nombre de réfugiés, mais aussi de satisfaire les besoins des populations locales afin de réduire les antagonismes dans les pays d'accueil, et afin que les populations desdits pays constatent que ces réfugiés, quelque nombreux qu'ils soient, ne sont pas seulement un fardeau mais représentent aussi des perspectives d'activités de développement – construction de routes, d'hôpitaux, etc. La modification de la formule – c'est-à-dire non seulement une assistance humanitaire pour les réfugiés mais aussi pour les régions touchées et qui subissent cette charge dans les pays d'accueil – est un changement vraiment très important pour parvenir à l'équilibre demandé par le représentant de la Colombie. Le représentant des États-Unis a également fait des observations sur ce problème.

Je voudrais passer maintenant à la question curieuse posée par l'Ambassadeur de France sur l'établissement de l'ordre du jour du débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires. Je crois qu'il s'agit effectivement d'une occasion à saisir. Comme le Conseil le sait, par définition, les travaux du Conseil économique et social, tout en étant totalement différents de ceux du Conseil de sécurité, viennent les compléter. Dès le départ, il y a eu un Conseil de sécurité et un Conseil économique et social. Mais j'espère qu'il est clairement ressorti de mon intervention de ce matin que ce ne sont pas des entités totalement distinctes, surtout lorsqu'il s'agit de trouver des solutions durables. Dans ce cas, les organisations liées au Conseil économique et social sont très importantes, tout comme le sont les délibérations du Conseil économique et social. Dans la mesure où elles s'avèrent fructueuses – à cet égard, j'ai également mentionné la prochaine Conférence de Monterrey – elles constituent un investissement dans la sécurité pour l'avenir.

Je pourrais le dire autrement : si ces investissements dans des solutions durables ne se font pas, nous verrons de nouveau des réfugiés désespérés se tourner vers des réseaux criminels et subir toutes sortes de problèmes pour arriver dans des pays à économies parvenues à maturité. Si nous n'avons pas de solutions pour des situations qui durent, nous constaterons une fois de plus que les réfugiés dans les camps, en particulier les jeunes, seront vulnérables dans la mesure où ils risquent d'être attirés par ceux qui s'adonnent à la violence, notamment les seigneurs de guerre et autres. À mon avis, il existe donc un lien entre le fait d'investir dans la sécurité et les travaux du Conseil économique et social. J'espère donc vivement que, peut-être au cours du débat consacré aux affaires humanitaires de cette année, il y aura le temps et la possibilité d'un débat et d'une analyse plus poussés. Je dois bien entendu dire au représentant de la France que ce n'est pas moi qui décide. Je ne fais que poser des questions et observer que cela pourrait être important. Mais j'espère qu'avec l'aide des membres, cela sera possible.

Une autre question portait sur la sécurité dans les camps et la séparation des éléments armés des réfugiés. Il s'agit là effectivement d'un problème important. Je voudrais dire que nous faisons des progrès par rapport à ce qu'était la situation il y a un certain nombre d'années. Des méthodes ont été mises au point pour

mieux séparer, et de manière radicale, les éléments armés des réfugiés. On le constate dans la pratique. Si j'amenais des membres du Conseil à la frontière entre l'Angola et la Zambie, ils verraient des personnes arriver et ils verraient comment nous coopérons avec les responsables zambiens pour séparer les arrivants, je veux dire les séparer littéralement. Les personnes armées sont dirigées vers d'autres camps éloignés où il y a d'autres éléments armés et où elles sont totalement séparées des autres réfugiés. Si je devais amener des membres du Conseil dans les camps de réfugiés burundais en Tanzanie, ils verraient que, dans ces camps, les autorités militaires et la police nationale s'attachent sérieusement à vérifier s'il y a des armes dans les camps et à faire en sorte qu'il n'y en ait pas. C'est bien sûr l'idéal vers lequel nous tendons : avoir des camps de réfugiés sans armes. C'est là que nous utilisons la fameuse « échelle des choix » pour tenter d'améliorer la situation dans les camps en séparant les éléments armés des autres réfugiés.

La vulnérabilité dans les camps n'est pas limitée uniquement aux éléments armés. Quand nous parlons de la vulnérabilité des femmes dans les camps de réfugiés, nous parlons d'autres types de problème, comme le Conseil peut l'imaginer. Je voulais simplement signaler cela au Conseil de sécurité. C'est un élément très important.

Je voudrais consacrer quelques minutes à répondre aux questions soulevées par les membres du Conseil à propos de la sécurité du personnel humanitaire. C'est là une partie très importante de mes responsabilités et de celles de mes collègues. Presque chaque mois, soit j'adresse une lettre à mes collègues, soit c'est eux qui m'en envoient à propos d'une nouvelle victime. Les chiffres augmentent. C'est une situation tragique que nous tentons d'améliorer en formant le personnel pour qu'il soit conscient des risques et en le dotant du matériel de communication nécessaire, ce qui contribue grandement à améliorer le niveau de sécurité. Comme le Conseil le sait, nous travaillons également avec le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité.

Mais la difficulté tient au fait que tous ces investissements que nous devons faire représentent des ressources financières, de l'argent que nous devons verser nous-mêmes. Je dois parfois dire à de pauvres réfugiés dans des camps que je suis désolé du peu que nous faisons pour eux, mais que nous devons financer notre sécurité. Je doute sincèrement que l'ONU dans son ensemble puisse se permettre de ne pas la financer sur le budget ordinaire. Je tiens à le redire une fois de plus. On sait que c'est possible, mais cela ne se fait pas. C'est une situation très étrange : la communauté internationale et l'ONU laissent subsister une situation où la sécurité du personnel humanitaire n'est pas considérée comme faisant partie de leurs responsabilités fondamentales.

Le représentant de la Guinée a eu des paroles aimables à mon égard, et il a eu raison de me demander comment je menais actuellement à bien le processus de rapatriement – en particulier pour ce qui est des réfugiés se trouvant en Guinée et rentrant en Sierra Leone. Nous allons tenter de procéder comme nous l'avons fait en Afghanistan. Maintenant que la situation en matière de sécurité s'améliore, nous allons mettre en route un plan de rapatriement. J'ai parlé à mes collègues. Ils m'ont quelque peu pressé d'accroître le nombre des rapatriés également en tant que signe politique. C'est ce que nous essayons de faire. Nous savons que cela est important pour le processus politique lui-même. Mais dans ce cas également, je suis convaincu que le retour des réfugiés doit être durable. Nous devons donc aider les réfugiés à se réintégrer dans leurs villages afin qu'ils puissent à nouveau commencer à gagner leurs moyens de subsistance. Comme le Conseil le sait, la plupart de ces réfugiés sont des agriculteurs. Je crois que nous soumettrons assez rapidement au Conseil un plan plus complet pour mieux expliquer ce que nous faisons en Sierra Leone.

Il y a plusieurs autres observations qui ont été faites, et je vais tenter d'être sélectif dans mes réponses. Je me dois toutefois de répondre à la question du représentant du Royaume-Uni sur la sécurité, ou l'absence de sécurité, en Afghanistan. Je n'ai pas de chiffres précis à donner, mais mon personnel m'a indiqué qu'au début, il était très gratifiant de voir l'intensité du désir spontané des gens de rentrer chez eux. Ils ont pris un risque; ils se dirigeaient vers ce qui s'est avéré être un nouvel Afghanistan où les conditions sont acceptables. En ce moment même, nous sommes confrontés à deux problèmes. Premièrement, il y a eu un certain nombre d'incidents lors desquels, même dans le « nouvel Afghanistan », des gens, surtout des Pachtounes, ont fui certaines régions où il y a de toute évidence un manque de tolérance et de respect – un manque de sécurité si vous voulez. Deuxièmement, nous craignons que l'enthousiasme s'atténue s'il n'y a pas un niveau de sécurité suffisant dans les campagnes.

Je ne suis pas en mesure de faire une estimation du nombre de personnes concernées, mais les signes que nous percevons devraient nous encourager à faire des efforts sérieux pour régler le problème de la sécurité. Ce n'est pas là, bien entendu, ma responsabilité principale, mais je dois en parler. Je suis tout à fait conscient des dilemmes qui existent à cet égard : dans quelle mesure est-ce que cela doit être fait par la force internationale, et dans quelle mesure pouvons-nous accélérer le processus de création d'une armée et d'une force de sécurité afghanes? Tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est que le besoin est bien réel. Si l'on n'agit pas, le processus ne se déroulera pas sans heurts.

Je pense pouvoir m'arrêter ici, car j'ai répondu à un certain nombre de questions et je ne veux pas parler trop longtemps.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lubbers pour ses réponses très riches en informations.

Cette séance est très précieuse et utile pour le Conseil, et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons tous y participer. Toutefois, j'espère que nous serons tous conscients de l'heure et que nous pourrons ainsi lever la séance d'ici 13 heures.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe est reconnaissante au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers, de son exposé détaillé et de ses réponses aux questions posées par certains membres du Conseil.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance du travail du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour ce qui est de donner une nouvelle vie aux victimes des guerres et des conflits dans de nombreux pays et de nombreuses régions. Cette importance est tout à fait évidente. Aujourd'hui, l'attention de la communauté internationale est centrée sur des points chauds où les tâches les plus urgentes comprennent les retours en masse de réfugiés et la fourniture d'une aide internationale aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. M. Lubbers a décrit en détail les mesures prises par le HCR pour régler ces problèmes, que ce soit dans les Balkans, au Timor oriental ou ailleurs.

Je voudrais tout d'abord aborder la situation en Afrique, où ces problèmes en sont à leur stade le plus avancé. Ils aggravent l'importante composante ethnique des conflits en Afrique, d'abord et avant tout dans la région des Grands Lacs. La simple présence dans un État voisin d'un grand nombre de réfugiés appartenant à un groupe ethnique donné – comme c'est le cas des Hutus rwandais en République démocratique du Congo – exacerbe très souvent les tensions régionales. Nous ne pouvons pas non plus ignorer les activités des groupes armés dont les membres se déplacent avec les réfugiés; cela complique encore davantage la tâche de protéger ces derniers.

Même si le Conseil de sécurité ne manque jamais d'aborder adéquatement les problèmes de réfugiés et d'appuyer les efforts du HCR et d'autres organisations humanitaires internationales lorsqu'il examine pratiquement tous les conflits, la situation demeure extrêmement tendue. Des millions de personnes continuent d'être coupées de leur patrie, privées des moyens de subsistance les plus élémentaires. La Russie condamne fermement les déplacements forcés de populations ciblées au cours des conflits, comme ceux conduits par l'UNITA, par exemple, en Angola. Ces actes coupent les gens de leurs moyens de production – surtout la production agricole – et exacerbent les problèmes sociaux et économiques déjà difficiles auxquels les pays en question sont confrontés.

Nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation récente de la fréquence des attaques et du recours à la force contre le personnel humanitaire international. Ces crimes ne peuvent pas être justifiés, et ceux qui en sont responsables doivent être punis comme il convient. Pour assurer la sécurité du personnel humanitaire, il faut davantage que la présence des contingents militaires que l'ONU déploie à cette fin; il faut également respecter strictement le principe de l'impartialité dans l'octroi de l'aide humanitaire. L'aide humanitaire ne doit pas être utilisée comme outil permettant d'exercer une pression politique sur une partie à un conflit. Sinon, au lieu d'être un moyen efficace de stabiliser une situation et d'appuyer un processus de règlement politique, elle pourrait devenir une source de conflits. Cela s'est déjà produit en Somalie et au Rwanda.

Aujourd'hui, il faut offrir une aide humanitaire d'urgence pour régler le problème des réfugiés en Afghanistan et dans les pays voisins; M. Lubbers a parlé en détail de ce problème, ainsi que certains des membres qui ont pris la parole avant moi. Malheureusement, la situation demeure extrêmement difficile. Des dizaines de milliers d'Afghans souffrent

de la faim; plusieurs régions du pays sont proches de l'extinction et les maladies font rage.

La Russie a été parmi les premiers pays à offrir de l'aide au peuple afghan. Au cours des deux derniers mois, mon pays a acheminé quelque 10 000 tonnes de fournitures humanitaires en Afghanistan. Un hôpital de campagne a été ouvert et on y offre des services gratuits aux Afghans. Le tunnel du Salang a été rouvert à la circulation. À Moscou, des organisations et d'autres départements russes terminent leur travail de préparation de la prochaine phase de l'aide de la Russie à l'Afghanistan, qui sera beaucoup plus considérable et diversifiée. Nous demandons aux régions d'origine des réfugiés et aux pays qui les accueillent de créer des conditions propices à leur rapatriement volontaire. En même temps, dans un certain nombre de cas, l'intégration locale ou l'installation dans un pays tiers devrait faire partie des possibilités pour les réfugiés qui, en raisons de conditions particulières, ne peuvent pas rentrer chez eux.

Nous pensons que la fonction principale du Conseil de sécurité consiste à créer un cadre politique permettant de prévenir, de désamorcer et, en fin de compte, de régler les problèmes des réfugiés. Sur le plan pratique, il nous faut coopérer avec le HCR, dont les activités doivent être de nature totalement apolitique, humanitaire et sociale.

Pour terminer, je voudrais centrer mon attention sur un problème important qui a été soulevé au cours de notre débat. Combattre la menace du terrorisme exige une stratégie globale, diversifiée et à long terme émanant de la communauté des nations. Dans la résolution 1373 (2001), il est demandé aux États, avant d'accorder le statut de réfugié, de prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les individus qui demandent l'asile n'ont pas planifié, commis ou aidé à commettre des actes terroristes. De toute évidence, le refus d'accorder aux terroristes asile ou protection doit être universel et être appliqué sans politique de « deux poids deux mesures ». De ce point de vue, nous croyons qu'il faut jeter un regard nouveau sur la situation dans les camps de réfugiés en vue d'empêcher qu'ils se transforment en pépinière ou en « ressource naturelle » pour le terrorisme.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise aimerait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Comme ceux d'autres délégations, nos remerciements vont aussi à M. Lubbers pour son exposé détaillé de ce matin, et en particulier pour avoir passé en revue la situation en Sierra Leone, en Afghanistan, en République démocratique du Congo et dans la région des Balkans. Cet exposé sera très utile pour les débats du Conseil. Son observation sur la relation qui existe entre la question des réfugiés et la lutte contre le terrorisme mérite notre attention.

Le problème des réfugiés touche à de nombreux problèmes et doit être réglé par une approche intégrée. Les questions dont est saisi à l'heure actuelle le Conseil de sécurité montrent que le conflit et la guerre sont les principales causes du problème des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Tout en fournissant une assistance humanitaire aux réfugiés, la communauté internationale doit par conséquent se concentrer sur le règlement des différends et la résolution des conflits. Le travail accompli par l'ONU en Sierra Leone, en République démocratique du Congo et au Timor oriental a d'ailleurs produit des résultats à cet égard. Nous estimons par conséquent que le Conseil de sécurité doit faire des efforts supplémentaires en ce sens.

Le règlement correct de la question des réfugiés nécessitera des efforts conjoints de l'ONU, des organisations régionales pertinentes ainsi que des parties aux conflits. Les différents organes du système des Nations Unies doivent aussi mieux se répartir les tâches et assurer une plus complète et meilleure coopération, afin que les activités de secours à l'intention des réfugiés puissent être menées de façon coordonnée et ordonnée.

Les problèmes liés aux réfugiés diffèrent d'une région du monde à l'autre. Pour résoudre ces problèmes, par conséquent, nous devons tenir compte de la situation et des besoins spécifiques des pays et régions concernés. Pour certains pays en développement, la pauvreté et le sous-développement économique sont souvent l'une des principales causes du conflit armé et l'absence d'infrastructure, ensuite, entrave sérieusement toute opération de secours à l'intention des réfugiés. Cela a été le cas en Afghanistan, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone. Nous appuyons donc les observations de M. Lubbers selon lesquelles l'Afrique doit rester notre principale priorité. Nous devons nous inspirer du travail effectué jusqu'ici pour aider véritablement ces pays à surmonter leurs difficultés économiques et à assurer le rapatriement, la réinstallation et la

réintégration des réfugiés. Si notre travail en la matière peut donner des résultats rapides, cela aura un impact notable sur la paix et la sécurité des pays et régions concernés.

Les orateurs précédents ont posé nombre de questions que je souhaitais poser, et par conséquent je n'en poserai aucune. Je voulais simplement faire ces brèves observations. Avant de terminer, toutefois, j'aimerais dire combien nous apprécions la contribution importante du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au fil des ans, à la recherche d'une solution aux problèmes des réfugiés de par le monde. La délégation chinoise continuera d'appuyer le HCR dans son travail. Nous sommes convaincus que sous la direction de M. Lubbers, le HCR réalisera encore davantage.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait souhaiter la bienvenue au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers, et exprimer son plaisir de le voir ici aujourd'hui. Nous le remercions sincèrement de son exposé détaillé et de sa contribution à la cause des réfugiés – recherche de solutions à leurs problèmes, sensibilisation de la communauté internationale à leur situation tragique, et exhortation adressée à celle-ci à redoubler d'efforts pour faire face aux problèmes croissants des réfugiés partout dans le monde.

La Syrie reconnaît que ces dernières années, une responsabilité considérable a été confiée au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à la suite des besoins croissants des réfugiés et des personnes déplacées qui se sont trouvés pris au milieu des conflits. Nous apprécions les efforts consentis par le Haut Commissaire pour satisfaire aux besoins de ces réfugiés et personnes déplacées dans leur propre pays.

La question des réfugiés occupe une place de premier plan dans les zones de conflit du monde entier. La solution à ce problème constitue un élément important des processus de règlement des différends. En outre, l'afflux de réfugiés et l'armement des réfugiés sont des facteurs qui contribuent à l'instabilité dans les régions de conflit. Le retour et le rapatriement des réfugiés sont des facteurs clefs pour l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables après un conflit.

Nous ne devons pas oublier les causes profondes des conflits dans de nombreuses régions du monde. Nombre de ces conflits trouvent leur origine dans la situation économique et sociale qui prévaut, ainsi que dans les conséquences du colonialisme ou de l'occupation étrangère, comme c'est le cas dans la région du Moyen-Orient et dans de nombreux pays, surtout les pays en développement.

En dépit du fait que le problème des réfugiés au Moyen-Orient ne soit pas de la compétence du HCR, il n'en reste pas moins qu'en tout état de cause, il relève du mandat de l'ONU et du système des Nations Unies dans son ensemble. Par conséquent, nous devons conserver à l'esprit que des millions de réfugiés palestiniens restent déplacés hors de leur foyer national, après en avoir été expulsés par les armes en 1948. Il s'agit d'un problème humanitaire vieux de 54 ans.

Depuis 1967, Israël a fait des personnes déplacées des réfugiés. Parmi ces personnes, il y a environ un demi-million de citoyens syriens. Défiant toute logique, toutes les dispositions en vigueur et les résolutions pertinentes de l'ONU, y compris la résolution 194 (III) de 1948, ces réfugiés continuent de vivre sans espoir. En fait, ils continuent d'être en butte à des allégations et à une logique non conformes aux normes internationales de traitement des réfugiés. Ainsi, Israël rejette catégoriquement le retour de ces personnes dans leur patrie, leurs villages et villes, sous prétexte qu'ils ne satisfont pas aux mesures approuvées par le Conseil et les Nations Unies en général visant à faciliter le retour de tous les réfugiés dans leur patrie.

Près d'un million de réfugiés palestiniens vivent en Jordanie, près d'un demi-million se trouvent en Syrie et un demi-million environ au Liban. Mais Israël insiste sur le fait qu'ils n'ont aucun droit au retour, alors qu'il permet à de nombreux autres de retourner dans un pays et des foyers qui ne sont pas les leurs. L'important est que ces réfugiés palestiniens refusent la résidence ou la naturalisation dans les pays où ils vivent. Leur seul espoir et leur seul désir sont de retourner dans leur village ou leur ville, dans leur propre patrie.

La Syrie est d'accord avec l'ensemble des points évoqués par le Haut Commissaire et les observations de nombreux orateurs aujourd'hui. Nous exprimons, nous aussi, notre inquiétude face à la situation des réfugiés en Afrique, et estimons que la priorité absolue doit être accordée aux réfugiés africains, qui continuent de souffrir amèrement de déplacements et de la pauvreté.

En outre, nous appuyons les remarques du Haut Commissaire sur la nécessité d'investir dans les zones de retour.

Mais, tout en exprimant nos remerciements aux pays donateurs et notre gratitude pour les efforts considérables visant à assurer le retour des réfugiés chez eux, nous soulignons que les pays en développement continuent d'être les plus touchés par le problème des réfugiés dans le monde. Nous insistons également sur la nécessité d'une protection internationale des réfugiés afin que leur retour volontaire puisse se faire sans danger, tout en reconnaissant que le rapatriement sur une base volontaire, effectué dans des conditions correctes de sécurité et de dignité, demeure la solution idéale pour les réfugiés.

M. Strømmen (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais également remercier le Haut Commissaire pour son exposé riche en informations et les questions opportunes et très pertinentes qu'il a soulevées ce matin.

Il est clair que les victimes de déplacements forcés – réfugiés ou personnes déplacées à l'intérieur de leur pays – constituent un symptôme inhérent aux conflits et aux guerres ainsi qu'une source de nouveaux conflits et antagonismes. Il va sans dire que l'action du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) doit être liée de près à tous les efforts internationaux visant à prévenir, à atténuer et à faire cesser les guerres et les conflits armés, et à trouver des solutions durables. Le degré de réussite de ces efforts déterminera la nécessité et l'ampleur de l'intervention du HCR.

La communauté internationale a l'obligation de protéger les droits humains des victimes de déplacements forcés. La Norvège fait partie des partisans les plus actifs de la nécessité d'accorder une attention particulière aux victimes les plus vulnérables – les femmes et les enfants. Nous avons compris que les mesures de caractère général s'avèrent souvent insuffisantes, du fait surtout que les normes sont souvent déterminées d'un point de vue masculin. Nous rendons hommage au HCR pour les progrès qu'il réalise en vue de l'incorporation d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.

Toutes les situations à l'échelle nationale et régionale mentionnées par le Haut Commissaire dans son intervention de ce matin justifient un débat plus approfondi, qui n'est pas possible aujourd'hui en raison surtout des contraintes de temps. Je me limiterai donc à deux des situations que le Commissaire a mentionnées.

Depuis un certain nombre d'années, l'Afghanistan a produit le plus grand nombre de réfugiés dans le monde. Même si les perspectives de rapatriement sont meilleures qu'elles ne l'ont été durant plusieurs années, nous comprenons l'importance majeure de la situation en matière de sécurité pour mener à bien un rapatriement. En fait, assumant la présidence du Groupe d'appui afghan, la Norvège sait très bien que tous les efforts humanitaires et de reconstruction de la communauté internationale seront peu efficaces si la situation en matière de sécurité continue de se dégrader. Nous devons soutenir le processus politique et l'autorité de l'Administration intérimaire à Kaboul, et tout faire pour assurer un environnement sécuritaire stable en vue de la réussite des énormes tâches futures de relèvement et de reconstruction.

Le retour des réfugiés et des personnes déplacées afghans représente une tâche considérable pour le HCR. Pour réussir, nous devons commencer à considérer les réfugiés et les personnes déplacées, non seulement comme des victimes, mais aussi comme une ressource, et leur permettre de s'exprimer légitimement sur leur façon de vivre. Renforcer le pouvoir d'action des femmes représente un défi particulier. Nous avons pleinement confiance en la capacité du HCR à assumer sa mission et à coordonner ses efforts avec ceux de tous les autres acteurs internationaux concernés.

S'agissant de l'Afrique de l'Ouest et en particulier du Libéria, nous nous réjouissons de voir que la situation en matière de sécurité semble meilleure dans les zones où des Libériens déplacés et des réfugiés venant de la Sierra Leone ont fui, la semaine dernière, les combats intenses entre les rebelles et les forces gouvernementales. Le fait que nombre de ces Libériens ont été déplacés à plusieurs reprises et que quelques-uns ont été rapatriés au Libéria il y a à peine quelques années, après avoir été forcés de vivre à l'étranger comme réfugiés, illustre pleinement les tragiques aspects humains de ces questions. Cela illustre également l'importance qu'il y a à assurer la sécurité des réfugiés après qu'ils ont été aidés à retourner chez eux. J'espère que le HCR pourra maintenant poursuivre le rapatriement volontaire programmé de réfugiés en Sierra Leone et que les

mesures nécessaires seront prises pour préparer leur retour.

Pour terminer, nous saluons la mise à jour faite par le Haut Commissaire sur la situation en Érythrée et en Éthiopie, qui est très utile au vu de la prochaine mission du Conseil de sécurité dans ces pays. Nous garderons ses observations à l'esprit.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais également remercier le Haut Commissaire Lubbers pour son exposé très complet et détaillé de ce matin, mais aussi vous rendre hommage, Monsieur le Président, pour le dynamisme et la détermination dont vous faites montre depuis que vous assumez la présidence du Conseil.

Puisqu'un grand nombre des points que j'aurais soulevés ont déjà été évoqués, je voudrais juste poser une ou deux questions générales, si je puis me permettre.

Une de ces questions, que M. Lubbers a traitée au début et à la fin de ses remarques, ainsi que dans sa première réponse, est liée à son usage du mot « paradigme » concernant une nouvelle approche de la communauté internationale envers les réfugiés. En ce qui concerne le processus de Consultations globales, la réunion des ministres à Genève en décembre, et les nombreuses questions qu'il a soulevées au cours des derniers mois, il a fait référence à la nécessité pour la communauté internationale, sur la base de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967, de se pencher sur les nouveaux défis de la modernisation – telle est l'expression, me semble-t-il, qu'il a employée – sur des questions telles que la protection des réfugiés dans le cadre plus large des mouvements migratoires; la question du partage du fardeau, bien sûr, qui est devenu critique parce que de nombreux gouvernements, comme il l'a dit, sont réticents à accueillir de si nombreux réfugiés; l'intégration des migrants pour raison économique, qui peut être une question très difficile.

M. Lubbers voit-il, de façon générale, une série de conclusions opérationnelles se dégager du processus dans lequel le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) est maintenant engagé? Cela est, à plusieurs égards, une question abstraite, mais les conclusions tirées de ces questions deviendront, bien sûr, parfaitement opérationnelles, selon l'optique adoptée sur ces questions par la communauté internationale et par le Conseil.

Une deuxième question que je voulais poser concerne la nécessité de ne pas laisser les réfugiés croupir dans des camps, souvent pendant des décennies. Le Haut Commissaire a fait le point sur le rapatriement des réfugiés érythréens provenant du Soudan, à propos desquels, il me semble, il a parlé du chiffre de 36 000. Il a souligné à bon droit le fait que nombre d'entre ces personnes vivent dans des camps depuis les années 60 et 70. Est-ce qu'une nouvelle approche peut être prise? La même chose deviendra vraie en Afghanistan, ou c'est du moins fort possible; des millions de personnes, même avant le 11 septembre, vivent depuis des années dans des camps en Iran et au Pakistan. Quelle approche, notamment dans le contexte des discussions avec l'Union africaine sur le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, pourrait être adoptée pour régler la question des réfugiés à long terme, puisque souvent – en particulier dans de nombreux pays africains – s'est posé un problème que la communauté internationale a eu tendance à ignorer et qui, souvent, en retour, devient un facteur important de déstabilisation, parfois des années ou des décennies plus tard, en termes de prévention de conflit.

La dernière question que je voudrais poser, pour partir des remarques du Haut Commissaire, concerne la région des Grands Lacs. Nous avons eu l'occasion d'entendre au début de la semaine le Président Buyoya. Au sujet du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ou de réfugiés qui, lorsqu'il y aura un cessez-le-feu, pourront un jour rentrer au Burundi, on a spéculé sur le fait qu'il y a eu des discussions sur des lieux d'asile, à titre de mesure intérimaire, ou, étant donné les chiffres en jeu, sur l'adoption d'une approche plus structurée. J'ai noté, bien sûr que M. Lubbers a utilisé le mot « volontaire » dans sa déclaration. Est-ce qu'il considère le problème spécifique de la région des Grands Lacs et du Burundi comme un des plus complexes dans les années à venir? Nous espérons qu'il y aura un cessez-le-feu bientôt; quel est le rythme escompté pour le mouvement de rapatriement, étant donné les 600 000 réfugiés qui se trouvent en Tanzanie, je crois, sans parler d'autres pays?

Ce sont des questions très générales, mais, pour terminer, je voudrais exprimer ma gratitude pour le détail avec lequel il est entré dans ces questions. Nous apprécions grandement le travail qu'il fournit.

Mme Lee (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous présentons nos voeux de chaleureuse bienvenue, comme l'ont fait les autres orateurs, au Haut Commissaire, qui est de retour au Conseil, et nous le remercions pour son exposé d'information très complet. La communication vient nous rappeler à point nommé les liens entre la question des réfugiés et le maintien de la paix et de la sécurité.

Le ciblage des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays utilisé depuis longtemps à titre d'objectif militaire et d'outil politique. En fait, comme les déplacements massifs de population sont par nature déstabilisants, ces exodes peuvent, comme l'a dit M. Lubbers, créer des tensions entre États et saper la paix et la sécurité internationales.

Nous remercions aussi le Haut Commissaire de nous avoir rappelé que l'Afrique devait demeurer une priorité de premier rang. Bien sûr, en tant que Président du Comité des sanctions sur le Libéria, nous avons bien pris note de ses observations sur la situation dans l'Union du fleuve Mano. Nous avons aussi pris bonne note de ses observations sur la situation au Timor oriental. Bien que le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR) ne puisse, bien sûr, rester au Timor oriental indéfiniment, nous avons la certitude que son plan de sortie prêtera une attention particulière de la situation actuelle sur le terrain et la prendra en compte.

Lorsqu'on s'occupe des flux de réfugiés, il faut prendre en compte de plus en plus souvent le contexte régional. La nature transfrontalière de nombreux conflits à l'heure actuelle, a pour conséquence que les déplacements de population – et, en fait, les facteurs qui les déterminent – ne sont pas limités par les frontières nationales. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons des mesures encourageantes visant à adopter une approche plus globale pour traiter des conflits et des déplacements humains qui en résultent, par exemple en Afrique de l'Ouest et dans la région des Grands Lacs.

Pour sa part, le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière, bien que non exclusive, de s'attaquer aux racines des conflits, ainsi que d'aider à créer les conditions facilitant le retour des personnes déplacées. À ce sujet, il est approprié de rappeler les paroles de l'ex-Haut Commissaire, Mme Sadako Ogata, prononcées devant le Conseil il y a plus de deux ans. Elle a fait observer ce qui suit :

> « les mesures humanitaires ne pourront, à elles seules, régler les problèmes qui ont entraîné ces déplacements forcés de populations. L'humanitaire ne peut pas remplacer l'action des gouvernements et du Conseil de sécurité dans les domaines où ces derniers ont une responsabilité clairement établie, comme le maintien et la consolidation de la paix. Le Conseil pourrait jouer un rôle fondamental dans la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits – et par conséquent les problèmes de réfugiés. » (*S/PV.4089, p. 7*)

Mme Ogata a alors énuméré les différentes façons dont le Conseil pourrait atteindre cet objectif et je ne répéterai pas ses propos, mais, comme il ressort clairement du propre exposé du Haut Commissaire, les arguments de bon sens énumérés par Mme Ogata sont encore pertinents aujourd'hui, et nous devrions les garder à l'esprit lors de nos travaux au Conseil.

Nous voudrions aussi souligner une fois de plus l'importance critique de l'aide aux pays d'accueil, dont beaucoup font partie du monde en développement et qui font face à leurs propres difficultés en matière économique. L'accueil de réfugiés très nombreux crée des pressions particulières et suscite des tensions énormes dans les pays d'accueil. Cela a été reconnu par nos dirigeants au chapitre VI de la Déclaration du Millénaire, sous l'intitulé « Protéger les groupes vulnérables », où ils s'engageaient à

> « renforcer la coopération internationale, y compris en partageant le fardeau des pays qui accueillent des réfugiés et en coordonnant l'assistance humanitaire. » (*résolution 55/2, par. 26*)

Malheureusement, nous devons encore identifier en termes concrets la façon de lutter collectivement contre ce problème, de façon durable et à long terme.

La solution du dilemme que pose la crise mondiale des réfugiés requiert des efforts internationaux concertés qui ne rentrent pas dans le débat d'aujourd'hui, mais nous devons, au strict minimum, concevoir la façon dont les autres éléments du système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, peuvent mieux aider et compléter les travaux du HCR et d'autres organismes humanitaires pour apporter une assistance aux réfugiés. Nous applaudissons à l'avis de M. Lubbers sur ce point.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion de rendre hommage à M. Lubbers et à son équipe pour leur travail inlassable et de très haute qualité, souvent accompli dans les circonstances les plus ardues. Nous pensons qu'il est inacceptable que des membres du personnel humanitaire et d'assistance soient délibérément pris pour cibles par des groupes armés. Il faut un cadre international solide pour mieux protéger le personnel humanitaire de l'ONU, sur la base de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Si le Haut Commissaire a des idées à présenter sur ce point, nous espérons qu'il les partagera avec nous, si ce n'est aujourd'hui, dès que possible.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite le Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés, M. Lubbers, à répondre aux questions qui ont été posées.

M. Lubbers (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous remercier des contributions très riches qui ont été faites, qu'il s'agisse des observations ou des questions posées.

Si vous le permettez, j'aimerais commencer par répondre à la première observation, faite par le représentant de la Chine. Il a dit, à juste titre, que nous avons remporté des succès dans un certain nombre de situations qu'il a mentionnées. C'est une invitation lancée au Conseil de sécurité à intensifier ses efforts pour les étendre à d'autres régions où les succès sont restés insuffisants, je le souligne. Ceci rejoint une observation de la représentante de Singapour qui a cité une déclaration faite par Mme Ogata, il y a deux ans, lorsqu'elle s'est étendue sur la responsabilité fondamentale dont le Conseil de sécurité est investi en matière d'instauration et de maintien de la paix – essentielle si l'on veut réduire le nombre de nouveaux réfugiés. En fait, en oeuvrant en faveur de la paix, on met sur pied un élément de la solution, car on permet aux réfugiés de rentrer chez eux.

Je souscris aussi pleinement à l'observation faite par plusieurs représentants qui ont affirmé que l'assistance aux pays d'accueil est essentielle. Il est ressorti très clairement des consultations mondiales que, même si la communauté internationale accepte pleinement et souhaite maintenir son engagement de trouver une solution au problème des réfugiés, cette attitude de principe ne peut se traduire dans la réalité que si le fardeau est équitablement partagé. Pour ce faire, il faut avoir recours à diverses méthodes. L'une d'entre elles est le soutien à fournir aux pays d'accueil, et je voudrais répéter ce que j'ai dit dans ma première intervention : il faut aider non seulement les réfugiés dans les pays d'accueil, mais aussi les zones où se trouvent de nombreuses populations de réfugiés. Il faut que nous communiquions mieux avec les communautés qui les accueillent.

Je voudrais revenir en particulier sur une remarque qui a aussi été faite – je crois – par le représentant de l'Irlande – pour parler du lien qui existe entre l'initiative de partenariat africaine, et de manière plus générale, dirais-je, l'assistance au développement. Il est totalement erroné de ne voir les réfugiés et les personnes déplacées qu'en termes d'assistance humanitaire. Il est très important, si l'on veut trouver des solutions, de les considérer tout d'abord comme des êtres humains – des hommes, des femmes, des familles – qui souhaitent occuper de nouveau une place dans la société, avoir à nouveau une activité productive et jouer un rôle dans la société. Nous avons donc grand besoin de ressources et de partenariats pour aller au-delà de la simple assistance humanitaire. Je crois d'ailleurs que nous devrions mettre au point un nouveau modèle pour trouver des solutions.

Il y a là quelque chose de singulier. Si l'on étudie l'histoire du Haut Commissariat pour les réfugiés, on peut voir que tout a commencé en 1951, avec l'ambition de prendre en charge les individus qui n'avaient pas de gouvernement pour les prendre en charge. Peu de temps après, la communauté internationale – c'est-à-dire l'ONU – est arrivée à la conclusion qu'un élément fondamental de cette mission devait être la réalisation de solutions durables. Mais cet élément de la mission n'a jamais vraiment été rendu opérationnel – si ce n'est de temps en temps – et il demeure très insuffisant.

Je crois que le moment est venu de franchir le pas. C'est ainsi que l'on mettra un terme à des situations qui durent depuis trop longtemps. Dans ce contexte, le Conseil joue parfois un rôle clef en instaurant la sécurité et en mettant en place des conditions favorables au rapatriement; cela est vrai. Mais ce processus commence souvent plus tôt; en fait, dès le départ, il faut penser aux solutions – encourager l'autosuffisance et l'autonomisation et fournir un enseignement. Cela est nécessaire dans tous les cas,

que ce soit pour le rapatriement, l'intégration locale ou même la réinstallation.

On m'a demandé de dire quelques mots, mais je dois être bref parce que nous sommes limités par le temps. Certains faits ressortent clairement de ces consultations mondiales. Je mentionnerai deux exemples dont nous n'avons pas encore tiré de conclusion mais il devient de plus en plus clair que, dans les nouvelles situations, nous devons réfléchir de plus en plus systématiquement à la mise en place de plans détaillés pour faire face aux exodes massifs de population. Ceci n'est pas entièrement nouveau. Nous l'avons fait pour les Kosovars, nous l'avons fait pour les « boat people » du Viet Nam, et il y a d'autres exemples.

Il faut peut-être en conclure que, chaque fois qu'en l'espace d'un an, par exemple, un nombre considérable de personnes fuient un pays, nous devrions convoquer une conférence internationale qui réunisse un certain nombre de pays pour leur demander de mettre en place un plan d'ensemble qui prévoie un partage du fardeau. Ainsi ils pourraient peut-être partager ce fardeau momentané et ne pas dire « il y a un problème à tel endroit et nous restons à l'écart », mais plutôt voir ce problème comme un problème de la communauté internationale. C'est un élément important.

J'en viens au deuxième élément. Nous avons un agenda pour le développement, notamment en Afrique; nous pouvons nous servir des instruments et des ressources financières pour mettre un terme à plusieurs situations qui durent depuis longtemps et créer de véritables possibilités de rapatriement. Je suis d'accord avec le représentant de la Fédération de Russie pour dire que le HCR devrait être une organisation apolitique; nous sommes un organisme humanitaire. Mais il est, en fait, très humanitaire de dire aux dirigeants africains et aux pays riches que, s'ils s'engagent dans de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats, ils y affectent des ressources et fassent en sorte de régler un certain nombre de problèmes. Je dis cela dans l'intérêt des individus au nom desquels je parle et qui le méritent.

À franchement parler, je le dis aussi pour la communauté internationale et le Conseil de sécurité lui-même, parce que, comme l'ont noté plusieurs représentants, en n'apportant pas de solution au problème des réfugiés, on prend en fait des risques pour l'avenir. Les problèmes reviennent sans cesse et nous ne devons donc pas nous contenter de penser, « Bien, nous avons un rapport annuel du Haut Commissaire, les choses suivent donc leur cours. » Ceci est absolument inacceptable.

Les 20 millions de personnes dont je m'occupe ne représentent qu'un nombre limité par rapport à la population de la planète, mais, croyez-moi, le défi est beaucoup plus considérable. Ils sont là à cause des carences tragiques de nos systèmes politiques, et ils pourraient être à l'origine de nouveaux problèmes. Si nous nous plaignons de l'augmentation du trafic des êtres humains et de l'augmentation de la criminalité, il est bon d'être conscient du fait que ces phénomènes ont des causes profondes et que l'une d'entre elles tient au fait que nous ne faisons tout simplement pas preuve de suffisamment de solidarité et que nous ne donnons pas suffisamment de nouvelles possibilités à ces individus, qui sont les victimes d'un premier cycle de violences et de persécutions.

Je crois qu'il est préférable pour moi de conclure. Il y a encore beaucoup à dire, mais vous m'avez demandé d'être bref. J'utiliserai ma toute dernière minute pour présenter mon nouveau représentant ici. Il était l'envoyé spécial de l'ancien Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Ogata, et ensuite le mien, dans la région des Balkans. Je lui ai demandé maintenant de venir à New York en raison des évolutions et situations en cours, ainsi que des nombreuses questions qui méritent des réponses plus détaillées. M. Eric Morris, qui est connu du Conseil, se tient à l'entière disposition de tous ses membres.

Je tiens enfin à remercier le Président de m'avoir donné la possibilité d'être ici, parmi les membres du Conseil de sécurité, pour dire clairement que cet organe est absolument essentiel à mon travail. S'il y a une amélioration, c'est grâce au Conseil de sécurité et à ses initiatives. S'il y a des situations qui se prolongent, je crois que le Conseil mérite que les autres parties de la famille et du système des Nations Unies, tous les pays et le Conseil économique et social – auxquels j'ai fait référence en répondant à l'Ambassadeur de France – fassent tous leurs effets pour mettre un terme à ces situations. Ce n'est que lorsque nous établirons des priorités pour trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés que la paix et la sécurité règneront. Sans cela, on peut oublier le reste. On peut avoir de beaux plans d'aide et de développement ou

tenir de beaux discours, mais ils ne donnent rien. Il faut faire preuve de sens pratique.

Le Président (*parle en espagnol*) *:* Je remercie M. Lubbers de ses observations et des réponses qu'il a fournies aux questions qui lui ont été posées.

M. Mbayu (Cameroun) (*parle en anglais*) : Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais remercier M. Lubbers de son exposé tout à fait lucide et intéressant. Comme les orateurs qui m'ont précédé, je le remercie surtout du fait qu'en dépit de ce qui a été dit par certaines délégations à propos de « l'effet CNN », il parvienne à concentrer l'attention sur l'Afrique. Il est vrai qu'en tant qu'Africain, j'aurais été satisfait et heureux de ne pas mériter cette distinction douteuse, mais il faut tenir compte du fait que l'accent est mis sur l'Afrique.

À cet égard, je voudrais remercier M. Lubbers d'avoir mentionné l'importance du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, initiative conçue et dirigée par l'Afrique. Comme le savent tous les membres du Conseil, elle vise à oeuvrer pour la paix, la stabilité politique, la prospérité économique et le développement durable en Afrique. C'est en réalité une des façons les plus sûres de contenir le flot des réfugiés. Je le remercie donc énormément pour cela, et prends acte de son appel aux dirigeants africains à prendre en compte la composante « réfugiés » dans la mise en oeuvre du Nouveau partenariat. Ce message est bien compris, surtout étant donné que le Cameroun fait partie des 14 pays qui ont été appelés à piloter la mise en œuvre de cette initiative.

En attendant que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique ait ses effets à long terme, il faut agir. C'est dans cet ordre d'idées que nous souhaiterions partager et appuyer cet appel à accorder davantage de ressources aux activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Cet appel est fondamental car, comme l'a dit M. Lubbers, il a découvert, en entrant en fonctions, un important déficit financier. Pour citer la locution latine, *nemo dat quod non habet :* personne ne peut donner ce qu'il n'a pas.

Nous comprenons les difficultés car, dans le cadre de sa réforme pour s'accommoder de ressources limitées, il a fallu redéployer ou fermer certains bureaux. L'un des bureaux, justement, était celui du Cameroun. Je voudrais lui demander, à ce propos – il est vrai que cela a été fait il y a peu de temps – s'il a eu le temps d'évaluer les conséquences de cette fermeture et de ce redéploiement. C'était la première question.

Deuxième question : M. Lubbers s'est dit déterminé à mettre fin à l'abus qui est fait du système d'asile. J'estime que ce système est essentiel car, comme il l'a mentionné, il s'agit d'un groupe très vulnérable de personnes qui, bien souvent, ont le sentiment de servir de boucs émissaires. En fait, selon certaines dépêches d'agence, il y a eu dans l'Afrique australe des cas où ce système a été utilisé à mauvais escient par des travailleurs du HCR afin de faciliter l'immigration dans certains pays du Nord. J'aimerais savoir avant tout si M. Lubbers pourrait nous confirmer ces informations ; et, dans l'affirmative, quelles mesures sont prises par son Commissariat pour faire face à cette situation qui, d'une certaine manière, enlève de sa valeur au travail très important accompli par les dévoués agents du HCR.

Enfin, ma troisième question a trait à l'Afghanistan. Hier, le Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan nous a dit que l'ONU oeuvre à une approche intégrée de l'intervention de l'Organisation en Afghanistan. L'expérience tirée d'autres régions a montré que, bien souvent, le plein effet des interventions internationales dans les situations de crise est affaibli par le manque de coordination, voire par des querelles de fief. Je voudrais savoir, si le temps le permet, comment le HCR entend s'intégrer dans cet effort et s'il y a des problèmes que M. Lubbers prévoit peut-être et des domaines où le Conseil pourrait offrir ses conseils.

M. Tafrov (Bulgarie) : Vu l'heure avancée, j'essaierai d'être aussi bref que possible.

À mon tour, ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat. Le problème des réfugiés est important et l'exposé extrêmement intéressant du Haut Commissaire pour les réfugiés a été très utile, ainsi que ses commentaires, tout à l'heure.

Je voudrais juste parler un petit peu de la situation dans les Balkans occidentaux, que M. Lubbers évoque dans son exposé, à juste titre. Nous partageons son analyse. Je voudrais juste attirer l'attention du Conseil et de M. Lubbers sur la situation très délicate qui continue d'exister en Macédoine. Nous sommes d'accord avec lui quand il dit qu'il y a le risque quand même important de nouveaux problèmes qui pourraient

créer un flux de réfugiés. Il ne faut pas oublier que, récemment, ce petit pays a connu un afflux de réfugiés sans précédent – le nombre de réfugiés a constitué un pourcentage impressionnant de sa population. Cette présence de réfugiés lors de la crise kosovare a mis en cause l'existence même, quelque part, de l'État macédonien. Cela, il ne faut jamais l'oublier. Et donc merci de parler de ce problème très important et qui, potentiellement, pourrait devenir grave.

M. Lubbers a tout à fait raison de parler d'une certaine fatigue des donateurs concernant les problèmes des réfugiés dans les Balkans occidentaux. C'est vrai que les succès ont été impressionnants, mais en même temps, la réintégration des réfugiés au sein de leurs communautés nationales respectives reste un gros problème. C'est là que l'on touche au problème qu'a évoqué tout à l'heure M. Lubbers, qui est très important : à savoir les efforts humanitaires immédiats et les efforts de développement. Nous remercions donc M. Lubbers pour cette approche très nuancée et très vraie, ainsi que de montrer que très souvent les réfugiés sont aussi une opportunité de développement, aussi bien pour les pays d'accueil que pour les pays d'où ils proviennent. C'est un élément qui mérite d'être souligné.

M. Gokool (Maurice) (*parle en anglais*) : Étant donné les contraintes de temps, et afin de répondre à l'appel lancé par le Président, je me limiterai à quelques observations. D'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé cette séance publique sur la question des réfugiés, qui intéresse directement l'activité du Conseil de sécurité. Les membres du Conseil conviendront avec moi qu'il n'y a guère de rapport du Secrétaire général débattu au Conseil de sécurité qui n'aborde pas la question des réfugiés.

Je m'associe aux autres délégations pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et le remercier de son exposé très complet. Nous félicitons le Haut Commissaire des efforts soutenus qu'il a déployés pour s'attaquer aux problèmes des réfugiés. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage au travail très précieux du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui s'occupe de plus de 21 millions de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde.

En ce qui concerne mes observations, je voudrais commencer par dire qu'il importe de ne pas priver les réfugiés et les personnes déplacées des droits de l'homme fondamentaux et de la dignité humaine. Ceci n'est possible que si les organismes humanitaires et les organisations non gouvernementales locales travaillent conjointement afin d'empêcher les exactions, particulièrement à l'encontre des femmes, des enfants et des groupes vulnérables, dans les pays concernés.

Deuxièmement, promouvoir la sécurité des personnes, en particulier pour les réfugiés et les rapatriés, ne doit pas être uniquement du ressort du HCR ou des organismes humanitaires. Il faudrait davantage sensibiliser les dirigeants du monde aux problèmes des réfugiés afin qu'ils s'y penchent. À cet égard, je crois qu'il convient de réitérer ici qu'il faut un réel partage des charges, comme l'a dit fort justement le Haut Commissaire dans sa déclaration ce matin. Nous sommes heureux d'apprendre qu'à leur réunion ministérielle de décembre, les États parties à la Convention et au Protocole relatif au statut des réfugiés, ont adopté une déclaration en décembre de l'an dernier. Nous espérons que cette déclaration va être appliquée et qu'elle donnera lieu à une meilleure protection des réfugiés et des rapatriés.

Ma délégation estime qu'il faut adopter une démarche globale aux plans international et régional afin d'assurer une transition sans heurts entre l'assistance humanitaire et une stratégie de développement. Il est bien connu que l'absence de stratégies de consolidation de la paix concertées, en particulier en ce qui concerne les réfugiés, réduit souvent les chances d'aboutir à une paix durable. Il faut donc maintenant combler le fossé qui existe entre l'apport d'une assistance humanitaire d'urgence pendant les conflits et l'amorce de programmes de développement à long terme dans les situations d'après conflit.

Enfin, ma délégation voudrait poser une question au Haut Commissaire pour les réfugiés à propos de l'Afghanistan. Compte tenu des graves problèmes des réfugiés qui se posent en Afghanistan, quel est le type de coordination qui est envisagé avec les autres organismes des Nations Unies pour que les réfugiés puissent non seulement effectuer un retour dans des conditions sûres mais vivre également dans un environnement sûr? Il est indéniable que la sûreté et la sécurité sur tous les fronts doivent être garanties, sans

quoi les efforts consentis pour atténuer la détresse des groupes vulnérables pourraient être vains.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire quelques observations et poser quelques questions en ma qualité de représentant du Mexique.

Je remercie M. Lubbers de son exposé exhaustif et de sa participation à la séance d'aujourd'hui, qui s'est révélée inestimable pour le Conseil de sécurité. Je voudrais le remercier aussi d'avoir fait référence à l'expérience mexicaine concernant les réfugiés guatémaltèques ainsi que les réfugiés provenant d'autres pays de l'Amérique centrale. Il a eu raison de faire observer que cette expérience est un exemple dont on pourrait peut-être s'inspirer dans la recherche de solutions aux problèmes de réfugiés dans d'autres régions. Ici, j'aimerais souligner deux aspects : tout d'abord, le recours au rapatriement volontaire qui a été couronné de succès, notamment avec les réfugiés guatémaltèques, qui sont retournés dans leurs foyers; ensuite, ainsi que l'a remarqué M. Lubbers, la bonne volonté manifestée par le Gouvernement mexicain de régulariser le statut de certains réfugiés qui sont nés dans notre pays et de leur accorder la nationalité mexicaine. Ces mesures s'appliquent aussi à certains membres des familles de réfugiés nés au Mexique.

Je voudrais aussi souligner un point qui a déjà été soulevé ici, à savoir que l'Organisation des Nations Unies, en créant le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), a décidé d'assumer une tâche éminemment humanitaire qui s'inscrit dans un contexte politique complexe qui est souvent à l'origine du problème des réfugiés. C'est la raison pour laquelle il est fondamental pour mon pays que le caractère humanitaire des activités du HCR soit préservé, en dépit des exigences liées à la lutte contre le terrorisme. Nous formulons des voeux pour que la lutte contre le terrorisme n'ait pas d'incidences sur la capacité de l'ONU de fournir aide, assistance et protection aux réfugiés.

M. Lubbers a déclaré à juste titre que l'Organisation des Nations Unies et le HCR jouent un rôle de coordination et doivent oeuvrer avec de multiples autres instances internationales, multilatérales ou nationales. Il a aussi parlé de l'interaction qui doit exister afin que toutes les phases du processus bénéficient non seulement de la participation du HCR mais aussi de toutes les autres instances. Parmi les éléments du processus s'inscrivent l'assistance humanitaire d'urgence dès les premières manifestations d'un problème en passant par la protection, la sécurité, le rapatriement et la réinsertion des réfugiés. Nous sommes convaincus que M. Lubbers conviendra avec nous qu'il est essentiel également de prévenir des situations susceptibles de dégénérer en un problème de réfugiés. Nous estimons que cette question essentielle relève de la sécurité internationale et que, par conséquent, elle exige un partenariat stratégique entre toutes les instances intéressées. Ainsi que l'a déclaré M. Lubbers, il faut que nous recherchions des solutions durables, car c'est sur les solutions durables que repose la paix.

Nous pensons également qu'il faut s'attaquer aux problèmes essentiels du développement, puisqu'ils sont à l'origine des nombreux facteurs, qui, à leur tour, donnent lieu aux déplacements de populations, aux flux migratoires et aux problèmes de réfugiés; nous considérons que cette philosophie doit guider les travaux préparatoires et les délibérations de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Monterrey, au Mexique.

C'est pourquoi je voudrais demander à M. Lubbers ce que sont, d'après l'expérience du HCR, les perspectives de cette association stratégique, de ce travail en partenariat, non seulement avec le Conseil de sécurité mais avec tous les autres organes du système des Nations Unies, pour qu'il en ressorte au niveau des institutions un phénomène d'impulsion, capable de susciter l'appui des autres pays.

Nous sommes sûrs que le problème principal auquel M. Lubbers devra se mesurer dans les prochains mois et les prochaines années sera celui de la disponibilité des ressources pour faire face à ce phénomène colossal qui concerne 21 millions de personnes. Comment faire en sorte de canaliser globalement ces ressources, non seulement pour l'aide immédiate aux réfugiés, mais aussi pour la gestion globale de ce phénomène dans sa totalité? Nous formulons cette question sachant que le temps ne permettra peut-être pas à M. Lubbers d'y répondre pour l'instant, mais il serait très utile au Conseil et au Mexique, si possible, qu'il nous communique une note sur ses réflexions concernant le travail en partenariat et l'association stratégique permettant de faire face de manière globale, durable et viable au problème des

réfugiés, dans le cadre des efforts de maintien de la sécurité et de la paix internationales.

Je terminerai en remerciant de nouveau M. Lubbers de s'être joint à nous pour cette séance d'aujourd'hui et en espérant que cette occasion se représentera bientôt.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Lubbers pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui viennent d'être formulées.

M. Lubbers (*parle en anglais*) : Dans la dernière série de déclarations, le représentant du Cameroun a évoqué trois points. Le premier concernait ce que j'appellerais la décision assez tragique que nous avons dû prendre à propos de notre bureau du Cameroun. J'ai promis à ses compatriotes que nous réexaminerions la question, car cette décision reposait essentiellement sur un manque absolu de fonds. J'ai promis de me pencher sur cette question.

Deuxièmement, je confirme, comme j'en ai déjà parlé, que nous avons eu affaire à des actes très graves – criminels, même – à Nairobi dans le cadre des opérations de réinstallation. Nous sommes donc allés consulter les autorités judiciaires et les superviseurs, ainsi que les autorités compétentes au Kenya. Au-delà de cela, nous avons, bien sûr, notre propre responsabilité pour ce qui est des mesures à prendre et de l'amélioration du système.

La troisième question posée par le représentant du Cameroun concernait l'Afghanistan, mais ce point a également été évoqué par d'autres, notamment le représentant de Maurice. Il me faut être bref. La situation était la suivante. Dès que la situation en Afghanistan a suffisamment évolué pour permettre d'engager le processus d'émigration de retour, nous nous sommes offerts pour réaliser ce travail, puisque notre mandat ne consiste pas seulement à fournir protection et assistance aux réfugiés, mais aussi à trouver des solutions pour eux. Voilà pour le premier point.

Avant d'engager ce processus, nous avons dû, sur demande du système des Nations Unies, relayée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, nous occuper des personnes déplacées dans l'est de l'Afghanistan – un mouvement relativement récent de personnes déplacées dans leur propre pays provoqué par les attaques aériennes sur les villes de la région est de l'Afghanistan. Ces populations ont dû fuir, mais les frontières étant fermées, elles sont allées dans les campagnes et dans les montagnes, où on nous a donc demandé de nous rendre. Nous avons été en mesure de le faire parce que nous nous préparions à un exode plus important et nous disposions de la logistique et du matériel nécessaires. Voilà pour la première phase.

L'étape suivante concernait les personnes déplacées dans leur propre pays qui souhaitaient rentrer chez elles. Nous en sommes venus à la conclusion que le rapatriement devait se faire dans la continuité. Dans les villages où ces populations rentrent et où nous avions à préparer leur retour, on ne peut pas faire la distinction entre un réfugié de l'extérieur et une personne déplacée dans son propre pays. Donc nous faisons les deux choses ensemble. Cela m'amène, bien sûr, à la question du partenariat : si l'Organisation internationale pour les migrations a les capacités requises pour s'occuper des personnes déplacées dans l'ouest du pays – et s'en sert – et si la Croix-Rouge est toute prête à aider les personnes déplacées dans le nord du pays, par exemple, il serait plutôt stupide de ne pas faire usage de ces capacités. Par conséquent, notre plan de rapatriement est de travailler de concert avec eux, tout en continuant d'aider les réfugiés qui se trouvent encore dans les pays voisins et les personnes déplacées dans le pays qui ne sont pas encore rentrées chez elles.

C'est donc une opération en partenariat. La meilleure façon, peut-être, de décrire ce rôle est d'utiliser l'expression « organisme chef de file ». Nous ne pouvons le faire nous-mêmes, nous devons le faire en partenariat. D'ailleurs, ce que j'ai expliqué l'illustre clairement : il ne s'agit pas seulement d'un partenariat au sein du système des Nations Unies; ce partenariat va aussi au-delà. J'ai parlé de l'Organisation internationale pour les migrations; j'ai parlé de la Croix-Rouge; je pourrais mentionner aussi les organisations non gouvernementales pertinentes. Mais il est bien sûr très important pour la nouvelle Administration intérimaire de Kaboul qu'il n'y ait qu'une seule adresse. C'est pour cela que nous nous asseyons autour d'une table, que nous y invitons les autres et que nous nous faisons part de nos points de vue respectifs sur la situation, comparons nos notes et nos chiffres sur ce qui doit être fait. Nous dressons un profil de la population, déterminons quelles sont ses capacités et débattons de tout ce qu'implique son retour.

Voilà la façon dont nous procédons. Et, pour répondre à l'une des autres questions posées, il n'y a là, à mon sens, aucun problème. Le système doit encore être officialisé. Le Conseil en sera informé, bien sûr, par le Secrétaire général et Lakhdar Brahimi. M. Brahimi a choisi son adjoint : M. Fisher, en qui j'ai entièrement confiance. Il va se pencher sur cette question de la coopération qui est nécessaire également avec les organismes de développement pour que, lorsque nous aurons – en quelque sorte – fait notre travail, nous puissions lui passer la main en toute confiance. Il est donc responsable. Nous lui parlons non seulement de nos activités conjointes de rapatriement, mais également des activités de développement et de reconstruction, tels qu'elles ont été abordées pour la première fois à Tokyo. Les membres se rappelleront que c'est l'Administration intérimaire elle-même qui a déclaré : « Tout cela est bel et bon mais maintenant, c'est nous qui sommes l'Administration intérimaire. Donnez-nous le temps de nous faire notre propre idée de la situation ». Alors, notre personnel s'impose l'obligation de s'adresser au Ministre. Je pense que c'est une bonne chose. Certes, c'est encore une administration intérimaire, mais nous considérons que c'est elle qui est en charge, aujourd'hui, des destinées des Afghans.

Voilà donc quelques éléments de la manière ouverte dont nous procédons – en partenariat. Il est clair, également, qu'il doit y avoir une seule adresse pour la liaison avec le Ministre du rapatriement. Nous nous en chargeons à l'ONU, sous la direction de Lakhdar Brahimi, et de son adjoint pour ces questions, M. Fisher, qui s'occupe des rapatriés et de la reconstruction. Telles sont les informations supplémentaires concernant l'Afghanistan.

Le représentant de la Bulgarie est revenu sur la Macédoine. Je suis un peu jaloux. On m'a toujours dit qu'il fallait que je parle de l'« ex-République yougoslave de Macédoine », mais lui peut se permettre de parler de la Macédoine. Nous parlons toutefois des mêmes personnes.

Nous savons très bien que les Macédoniens, faisant preuve d'une grande générosité, ont reçu un très grand nombre d'Albanais en provenance du Kosovo, à un moment où ceux-ci étaient en danger. Ces réfugiés sont désormais rentrés au Kosovo. Nous demandons maintenant à nos amis albanais de bien se comporter dans l'ex-République yougoslave de Macédoine – et de donner aux Macédoniens qui ont dû fuir de beaucoup de leurs villages, la possibilité de rentrer chez eux. Cela s'inscrit dans notre stratégie de rétablissement de la confiance. En même temps, nous sommes satisfaits de ce que le Gouvernement et les partis politiques macédoniens ont accepté un système qui prévoit des droits à part entière pour les Albanais, dont certains sont déjà des citoyens ou vont bientôt le devenir. C'est une autre histoire, mais il est important de continuer à renforcer cette coexistence pacifique, et notre tâche, au HCR, consiste à rétablir la confiance. Je suis certain que cela réussira.

Le représentant de Maurice a parlé de la nécessité d'une approche intégrée et m'a interrogé sur l'Afghanistan. J'ai déjà répondu à la dernière question.

J'en viens maintenant à vous, Monsieur le Président, en votre qualité de représentant du Mexique. Vous avez très bien relayé les principaux points évoqués par vos collègues ici, et je suis prêt à vous répondre de manière plus approfondie avec une note sur ce dont a besoin notre stratégie pour aller de l'avant.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, en tant que représentant du Mexique et Président du Conseil, ainsi que tous vos collègues ici présents. Je sais que j'ai abusé du temps du Conseil, mais je crois que les 21 millions de personnes dont le sort me préoccupe le méritent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, d'avoir participé à cette séance. Nous avons très bien mis à profit le temps dont nous disposions. La séance aurait pu se prolonger afin que nous puissions continuer à écouter les explications et le point de vue de M. Lubbers sur le problème des réfugiés. Je le remercie également des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à à mon pays.

Aucun autre du Conseil de sécurité n'a demandé à prendre la parole.

Avant de lever la séance, je voudrais annoncer que je crois comprendre que les membres du Conseil sont parvenus à un accord sur une déclaration présidentielle sur la situation au Burundi. En conséquence, dès que cette séance sera levée, je convoquerai une autre séance du Conseil pour adopter cette déclaration.

La séance est levée à 13 h 25.